



**NATIONS  
UNIES**

**HSP**

**HSP/EB.2022/4/Rev.1**

**ONU  HABITAT**

**Conseil exécutif  
du Programme  
des Nations Unies pour  
les établissements humains**

Distr. générale  
8 septembre 2022

Français  
Original : anglais

---

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Deuxième session de 2022  
Nairobi, 21–23 novembre 2022  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire\***

**Examen et approbation éventuelle du projet  
de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet  
de budget de la Fondation des Nations Unies  
pour l'habitat et les établissements humains pour 2023**

**Projet de programme de travail du Programme des  
Nations Unies pour les établissements humains et projet  
de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat  
et les établissements humains pour 2023**

**Rapport de la Directrice exécutive**

---

\* HSP/EB.2022/14.

## Table des matières

Avant-propos .....	4
Projet de plan-programme pour 2023 et résultats obtenus en 2021.....	5
I. Orientation générale.....	5
A. Mandat et contexte.....	5
B. Stratégie et facteurs externes pour 2023 .....	5
C. Résultats obtenus en 2021.....	9
D. Conséquences de la pandémie de COVID-19.....	9
E. Textes des organes délibérants définissant les mandats.....	10
1. Résolutions de l'Assemblée générale .....	10
2. Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat .....	10
3. Décisions du Conseil exécutif .....	10
4. Recommandations du Comité des représentants permanents .....	11
5. Résolutions du Conseil d'administration.....	11
6. Résolutions du Conseil économique et social.....	12
F. Produits.....	15
G. Activités d'évaluation .....	16
II. Sous-programme 1 .....	17
A. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural .....	17
B. Objectif .....	17
C. Stratégie.....	17
D. Résultats obtenus en 2021.....	18
Amélioration de la gestion des déchets et utilisation plus rationnelle des ressources dans les villes du monde entier.....	18
E. Résultats escomptés pour 2023 .....	19
1. Résultat 1 : des quartiers et communautés vivants et inclusifs .....	19
2. Résultat 2 : accès accru aux services de base, à la mobilité durable et aux programmes d'assainissement pour renforcer la résilience des populations vivant dans des taudis et des établissements informels face à des pandémies comme celle de la COVID-19 .....	19
3. Résultat 3 : amélioration et extension des services fournis par les opérateurs locaux du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.....	20
F. Projet de plan-programme pour 2023 .....	20
Enseignements tirés et changements prévus .....	20
G. Produits.....	21
III. Sous-programme 2 .....	23
A. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions .....	23
B. Objectif .....	23
C. Stratégie.....	23
D. Résultats obtenus en 2021.....	24
Augmentation des recettes municipales pour le développement durable.....	24
E. Résultats escomptés pour 2023 .....	24
1. Résultat 1 : renforcement des capacités des villes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en reliant les politiques fondées sur des données probantes aux investissements.....	24
2. Résultat 2 : adoption par les villes d'une approche axée sur l'être humain en matière d'innovation urbaine, de technologies numériques, de villes intelligentes et de processus d'urbanisation.....	25
3. Résultat 3 : plans régionaux de développement territorial visant à accroître la prospérité et à assurer un développement socioéconomique équilibré .....	25
F. Projet de plan-programme pour 2023 .....	25
Enseignements tirés et changements prévus .....	26
G. Produits.....	26
IV. Sous-programme 3 .....	27
A. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain .....	27
B. Objectif .....	27
C. Stratégie.....	28
D. Résultats obtenus en 2021.....	28
Renforcement de l'action climatique à l'échelle locale grâce à l'innovation .....	28
E. Résultats escomptés pour 2023 .....	29

1.	Résultat 1 : accélération de l'action climatique dans 16 villes et huit pays du monde .....	29
2.	Résultat 2 : action participative de renforcement de la résilience urbaine en Afrique australe .....	30
3.	Résultat 3 : renforcement de la résilience climatique des communautés urbaines en Jordanie et au Liban .....	30
F.	Projet de plan-programme pour 2023 .....	30
	Enseignements tirés et changements prévus .....	31
G.	Produits .....	31
V.	Sous-programme 4 .....	33
A.	Prévention et gestion efficaces des crises urbaines .....	33
B.	Objectif .....	33
C.	Stratégie .....	33
D.	Résultats obtenus en 2021 .....	34
	Amélioration de l'accès à un logement durable et résilient pour les femmes et les filles déplacées dans le nord du Mozambique .....	34
E.	Résultats escomptés pour 2023 .....	35
1.	Résultat 1 : Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine .....	35
2.	Résultat 2 : une nouvelle approche pour renforcer la résilience des villes .....	35
3.	Résultat 3 : relèvement et résilience des villes au moyen d'une approche par zone tenant compte des conflits .....	36
F.	Projet de plan-programme pour 2023 .....	36
	Enseignements tirés et changements prévus .....	36
G.	Produits .....	37
VI.	Ressources proposées au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2023 .....	38
A.	Aperçu général de la situation financière .....	38
1.	Plan d'utilisation des ressources .....	39
2.	Ressources non préaffectées de la Fondation .....	44
3.	Budget ordinaire .....	44
4.	Ressources préaffectées de la Fondation .....	44
5.	Budget de la coopération technique .....	45
6.	Budget des activités financées par l'appui au programme .....	45
B.	Aperçu général des ressources humaines .....	46
C.	Ressources non préaffectées de la Fondation .....	47
1.	Réserve financière générale .....	50
2.	Sous-programme 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural .....	50
3.	Sous-programme 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions .....	51
4.	Sous-programme 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain .....	52
5.	Sous-programme 4 : prévention et gestion effectives des crises urbaines .....	54
6.	Direction exécutive et administration .....	55
7.	Organes directeurs .....	56
8.	Appui au programme .....	57
	Annexe I .....	59
	Résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) .....	59
	Annexe II .....	60
	Résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes .....	60
	Annexe III .....	68
	Organigramme et répartition des postes pour 2023 .....	68

## Avant-propos

En 2023, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) s'emploiera à réaliser son projet audacieux et ambitieux d'apporter à tous et toutes « une meilleure qualité de vie dans un monde en pleine urbanisation », en œuvrant avec les États Membres et les partenaires pour bâtir des villes et des communautés inclusives, sûres, résilientes et durables. ONU-Habitat s'attache à promouvoir l'urbanisation comme force de changement positif qui bénéficie aux personnes et communautés en réduisant les inégalités, la discrimination et la pauvreté.

Il est ressorti de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2020–2023 que celui-ci offrait un cadre solide à même de guider les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, tout en lui permettant de s'adapter à l'évolution de la situation. À l'heure où le monde sort de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les inégalités systémiques dans les zones urbaines sont encore plus visibles. Or, ce sont les pauvres des villes qui en pâtissent le plus, alors qu'ils en sont les moins responsables. Les villes sont l'épicentre des défis environnementaux : elles doivent faire face à l'érosion du littoral et à l'augmentation de la demande en énergie et subissent les conséquences les plus sévères de catastrophes de plus en plus fréquentes. Pour permettre à ONU-Habitat de relever ces défis, le budget établi dans le présent document stabilise le financement des activités de base, en assurant l'équilibre entre activités normatives et activités opérationnelles et en favorisant leur intégration.

Le développement urbain durable a un effet stimulant sur le développement car il permet d'améliorer les conditions de vie des plus défavorisés. Une urbanisation intelligemment planifiée qui produit des villes efficaces fait avancer le programme de développement durable tant dans le domaine des améliorations sociales et culturelles que dans ceux de la protection de l'environnement et de la croissance économique. En outre, la transformation urbaine durable offre l'occasion de collaborer avec tout un éventail d'acteurs, en particulier avec ceux qui sont traditionnellement exclus de ces processus. C'est maintenant que nous devons agir.

Le projet de budget pour 2023 donne à ONU-Habitat les moyens de s'acquitter efficacement de ses mandats et de s'adapter avec efficacité aux situations nouvelles qui apparaissent dans tous les aspects de son programme de travail.

La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

(Signé) Maimunah **Mohd Sharif**

# Projet de plan-programme pour 2023 et résultats obtenus en 2021

## I. Orientation générale

### A. Mandat et contexte

1. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est, au sein du système des Nations Unies, l'organisme responsable de l'urbanisation durable et des établissements humains. Par les activités normatives et opérationnelles qu'il mène aux niveaux mondial, régional, national et local, il aide les États Membres à bâtir des villes et des établissements humains durables. En outre, il dirige et coordonne les activités de suivi et d'établissement de rapports concernant les progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11. Le mandat du Programme découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions, dont la résolution 3327 (XXIX), par laquelle l'Assemblée a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En application de la résolution 56/206, ce dernier est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour ONU-Habitat, composée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, du Conseil exécutif, comptant 36 membres, et du Comité des représentants permanents.

2. Le soutien qu'apporte ONU-Habitat a pour objectif de développer les capacités des administrations à tous les niveaux et celles des principales parties prenantes afin qu'elles puissent formuler et mettre en œuvre des politiques, plans et activités concrètes en vue d'un développement urbain durable. Ce soutien est également assuré par la mise en œuvre de projets menés au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement.

### B. Stratégie et facteurs externes pour 2023

3. À l'échelle mondiale, 56 % de la population vit dans les villes. Cette part devrait atteindre 70 % d'ici à 2050, ce qui continue de faire de l'urbanisation l'une des plus importantes évolutions du XXI<sup>e</sup> siècle. Les disparités régionales et sociopolitiques continuent d'en déterminer les bénéficiaires. Toutefois, quelque 90 % de la croissance urbaine a lieu dans les régions les moins développées, où elle est pour l'essentiel non planifiée et où les capacités et les ressources sont très limitées, tandis que dans d'autres régions du monde, de nombreuses villes connaissent une croissance négative et une diminution de leur population. Non planifiée, la croissance urbaine favorise l'expansion des établissements informels et des taudis, ce qui alimente la pauvreté urbaine et les inégalités et contribue au manque de logements convenables et abordables. Dans le monde, plus de 1,6 milliard de personnes vivent dans un logement inadéquat et plus de 1 milliard dans des taudis ou des établissements informels. Les quelque 281 millions de migrants internationaux, selon les chiffres de 2020, dont la plupart vivent dans des zones urbaines, souvent dans des conditions difficiles, revêtent une importance particulière pour le programme de travail.

4. Les niveaux élevés d'inégalité et d'exclusion sont des tendances persistantes dans les zones urbaines ; depuis 1980, les inégalités de revenus se sont accrues dans les zones urbaines pour plus de deux tiers de la population mondiale. Les villes sont aussi des points chauds en matière d'environnement et d'énergie, étant responsables, au niveau mondial, de 60 % à 80 % de la consommation d'énergie, de 70 % des émissions de gaz à effet de serre et de plus de 70 % de l'utilisation des ressources. Les pauvres des villes, vivant dans des zones à risque et mal desservies, subissent de plein fouet les conséquences des catastrophes liées aux changements climatiques et des crises et conflits naturels ou causés par l'homme. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a exacerbé les inégalités systémiques qui existent dans l'ensemble des territoires, des régions et des zones urbaines, les pauvres des villes étant touchés de manière disproportionnée en raison de la promiscuité et du manque de services. En appuyant les approches à l'échelle de la ville et ciblées sur le plan spatial, ONU-Habitat contribuera à l'amélioration des conditions de vie dans tous les établissements humains tout en réduisant les conditions désavantageuses dans certaines localités. Un appui sera fourni aux administrations locales pour les aider à investir dans des innovations sociales, économiques, institutionnelles et financières en vue d'un relèvement socioéconomique durable. Les partenariats faciliteront l'apport d'un soutien aux villes pour mettre en place des budgets et des cadres budgétaires plus résilients, à l'appui de la prestation de services locaux et du développement économique local. Comme cela est indiqué dans son rapport intitulé *Cities and*

Pandemics (Villes et pandémies), ONU-Habitat aidera les villes à repenser les solutions en matière d'urbanisme pour qu'elles soient plus durables, mieux intégrées et soutenues par l'innovation et la technologie, afin que les villes deviennent plus saines et plus résilientes.

5. La stratégie d'ONU-Habitat pour exécuter le plan-programme en 2023 continue d'être déterminée par le plan stratégique pour la période 2020–2023. Dans l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan (HSP/OECPR.2021/2), il a été conclu que ce dernier demeurerait un cadre solide pour le relèvement et une feuille de route pour la réalisation des objectifs de développement durable. Mise en place au début de 2020, la nouvelle structure organisationnelle a permis une plus grande cohérence des travaux normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat et une meilleure intégration de la programmation et, partant, l'obtention d'un plus grand nombre de résultats escomptés dans l'ensemble des sous-programmes, comme cela est présenté en détail dans l'examen du portefeuille de projets d'ONU-Habitat (HSP/EB.2021/19/Add.1).

6. En outre, les programmes phares d'ONU-Habitat continuent d'innover pour accélérer l'intégration des travaux normatifs et des travaux opérationnels d'ONU-Habitat, ce qui permet d'accroître et d'accélérer l'impact de ce dernier. En 2023, ONU-Habitat continuera de faire progresser les programmes phares suivants :

a) Le programme « Villes motrices pour les objectifs de développement durable », qui vise à faire avancer la réalisation globale des objectifs de développement durable au niveau local en aidant les villes à produire des données fiables, à entreprendre une planification reposant sur des données probantes et à mettre en œuvre des projets transformateurs (contribuant à tous les sous-programmes) ;

b) Le programme « RISE-UP : Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), qui s'efforce de mobiliser des investissements à grande échelle pour renforcer l'adaptation des villes et la résilience des zones vulnérables du monde face aux changements climatiques et pour lutter contre les inégalités spatiales (contribuant principalement aux sous-programmes 1 et 3) ;

c) Le programme « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine », qui aide les autorités locales et nationales à créer un environnement urbain inclusif et non discriminatoire pour tous (contribuant principalement aux sous-programmes 1 et 4) ;

d) Le programme « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs », qui appuie la régénération des villes en vue de lutter contre les inégalités spatiales (contribuant principalement aux sous-programmes 1 et 3) ;

e) Le programme « Des villes intelligentes centrées sur les personnes », qui appuie la transformation numérique aux fins d'une urbanisation durable (contribuant principalement aux sous-programmes 1 et 2).

7. En 2023, ONU-Habitat continuera à faire de l'inclusion sociale à la fois une fin et un moyen, en vue de s'attaquer aux questions transversales relatives aux femmes et aux filles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux enfants et aux jeunes. ONU-Habitat continuera de renforcer sa programmation pour ne laisser personne de côté en se concentrant sur la dimension spatiale de l'exclusion et les mécanismes autoentretenus de marginalisation, ce qui aidera les gouvernements à fournir des services de base, des logements et des biens publics dans les zones les plus défavorisées des villes. Les domaines thématiques d'ONU-Habitat concernant la résilience et la sécurité urbaine demeureront transversaux et serviront d'orientation pour les cadres, les outils et les supports de renforcement des capacités, la définition des normes et des principes et l'échange de bonnes pratiques sur les questions d'inclusion sociale. Pour mettre au point et tester ces outils, il sera fait appel systématiquement à des réseaux mondiaux, tels que le Réseau mondial des instruments fonciers, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau, le Réseau des villes résilientes, le Réseau mondial pour des villes plus sûres, le Réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain et le Réseau mondial sur les espaces publics.

8. Afin de mieux répondre aux besoins des États Membres et d'intéresser un public plus large, ONU-Habitat renforcera les initiatives de renforcement des capacités, la numérisation des outils et les programmes d'apprentissage en ligne. La stratégie de renforcement des capacités d'ONU-Habitat pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, adoptée par son conseil d'administration en 2020, offre un cadre clairement défini pour renforcer la coordination, la cohérence et le suivi des résultats et améliorer la fourniture des services de renforcement des capacités aux États Membres et aux collectivités locales, le but étant un plus grand impact et une utilisation plus efficace des ressources.

9. ONU-Habitat continuera de s'appuyer sur l'expérience acquise en exécutant des projets et des programmes à grande échelle aux niveaux local, national et régional pour orienter ses travaux au titre de la coopération technique et s'assurer que ceux-ci ont des effets concrets sur la vie des bénéficiaires. Au fil des ans, ONU-Habitat a conçu des projets divers et variés, axés en grande partie sur la programmation intégrée aux fins de l'urbanisation durable, et mené des activités concernant aussi bien la gestion des crises que la reconstruction et le relèvement après une catastrophe ou un conflit.

10. Dans son rôle de pôle de connaissances et de coordonnateur, ONU-Habitat mènera des activités de plaidoyer, de communication et d'information portant sur les thèmes abordés dans le cadre des quatre sous-programmes et mobilisera le soutien du public et du monde politique. Il continuera d'exploiter les plateformes de sensibilisation et de connaissances, notamment son propre site Web, la Plateforme du Programme pour les villes et les principales manifestations mondiales, telles que la Journée mondiale des villes et la Journée mondiale de l'habitat, les conférences ministérielles régionales et l'Assemblée d'ONU-Habitat de 2023.

11. En tant que coordonnateur des questions touchant l'urbanisation durable et les établissements humains, ONU-Habitat continuera à surveiller les tendances mondiales et à en rendre compte, ainsi qu'à fournir des données factuelles pour l'élaboration des politiques. Il poursuivra le développement de la Plateforme du Programme pour les villes, du Cadre mondial de suivi urbain, d'une définition opérationnelle convenue du concept de zone urbaine et d'outils spécialisés pour l'analyse spatiale. Des progrès continueront d'être réalisés en 2023 en matière de déploiement des technologies de collecte et d'analyse des données et de visualisation et de gestion des informations. ONU-Habitat continuera également à aider les États Membres et les autres parties prenantes à établir des rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, notamment dans le cadre de l'établissement des rapports sur la réalisation des objectifs de développement durable (examens nationaux et locaux volontaires) et de la mise en œuvre d'autres programmes mondiaux.

12. Les produits qu'ONU-Habitat prévoit de livrer en 2023 aideront les États Membres à poursuivre leur gestion de la pandémie de COVID-19 et les efforts de relèvement après celle-ci. Les produits et activités prévus sont notamment les suivants : a) aider les gouvernements à soutenir un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement et à un logement adéquat, b) plaider pour la prévention des expulsions, c) mesurer et réduire la vulnérabilité spatiale et d) élaborer des stratégies de planification urbaine et des programmes de résilience locaux. En s'appuyant sur la note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain, ONU-Habitat déploiera également des services consultatifs, des solutions innovantes et un ensemble de connaissances pour appuyer les États Membres sur la voie d'un relèvement socioéconomique durable, tout en luttant contre les changements climatiques.

13. Soucieux de s'améliorer continuellement afin de répondre aux besoins changeants des États Membres, ONU-Habitat a tiré de la pandémie de COVID-19 des enseignements et des meilleures pratiques concernant la manière d'ajuster et d'adapter son programme. Il s'agit notamment de maintenir, dans la mesure du possible, les modalités de réunion virtuelles et hybrides aux fins du soutien technique et des réunions des groupes d'experts, de permettre à un plus grand nombre de personnes d'y participer et de développer la formation en ligne en complément des outils existants d'ONU-Habitat par des logiciels d'apprentissage en ligne.

14. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, ONU-Habitat continuera de collaborer étroitement avec des organisations internationales et régionales et d'autres acteurs régionaux, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (s'agissant des politiques urbaines nationales), la Banque mondiale et l'Union européenne (s'agissant des cadres de relèvement urbain), ainsi que les banques régionales de développement. Il continuera de mettre l'accent sur les partenariats avec les administrations locales, leurs associations et les réseaux de villes, afin de soutenir les efforts des municipalités visant à adapter les objectifs de développement durable aux contextes locaux.

15. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, ONU-Habitat continuera à collaborer avec les administrations locales et régionales et leurs associations et réseaux de villes, le Département des affaires économiques et sociales, les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU et les partenariats avec les organisations de terrain, les fondations, les institutions financières internationales, le secteur privé et les universités. Il renforcera ses partenariats stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies, en s'appuyant sur la stratégie du système des Nations Unies en matière de développement urbain durable et sur les cadres de collaboration propres à chaque organisme.

16. Afin de mieux intégrer la durabilité environnementale dans l'urbanisation, ONU-Habitat continuera à renforcer sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il collaborera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Conseil des maires pour les migrations et le Réseau des villes résilientes pour intégrer le développement urbain durable dans l'action menée en faveur de la résilience et dans les interventions humanitaires et le relèvement urbain. ONU-Habitat collaborera également avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aux fins du suivi de la fourniture de services d'eau et d'assainissement et de l'intégration de considérations sanitaires dans ses activités de planification.
17. Il collaborera en outre avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour renforcer l'intégration des questions relatives aux villes et des démarches à l'échelle du territoire dans les bilans communs de pays et la formulation des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
18. S'agissant des facteurs externes, le plan global pour 2023 repose sur les hypothèses suivantes :
- a) Des ressources extrabudgétaires non préaffectées suffisantes sont disponibles pour mener à bien les activités prévues et livrer les produits escomptés ;
  - b) Les pays restent attachés au Nouveau Programme pour les villes et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
  - c) Les gouvernements et les administrations locales continuent de solliciter des conseils et un appui technique auprès d'ONU-Habitat pour élaborer et mettre en œuvre leurs politiques, plans et stratégies en matière d'urbanisation ;
  - d) Des indicateurs urbains et des données et informations sur les villes sont utilisés pour élaborer les politiques et s'accompagnent de mécanismes adaptés pour le suivi des effets et l'évaluation de la performance ;
  - e) Les pays dans lesquels ONU-Habitat déploie des programmes de grande envergure maintiennent des conditions politiques, économiques et sociales qui permettent la mise en œuvre de programmes et de projets.
19. Dans la mesure du possible, le plan-programme pour 2023 continue d'intégrer des approches innovantes pour exécuter les mandats établis en réponse aux nouvelles conditions opérationnelles liées à la pandémie de COVID-19. Il est cependant supposé au titre de ce plan-programme que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée aux résultats obtenus.
20. Pour veiller à la sécurité des femmes et à leur inclusion dans les villes, ONU-Habitat prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, en exploitant son cadre de résultats stratégiques et sa politique et son plan d'action pour l'égalité des sexes, qui sont conformes au plan stratégique pour la période 2020–2023. En outre, le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes conseille la Directrice exécutive sur la meilleure façon de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre du développement urbain durable au moyen de ses programmes phares. ONU-Habitat continuera, avec des instruments de politique, de législation, de planification et d'investissement, à soutenir l'action menée par les États Membres pour mettre en œuvre des politiques foncières et de logement intégrées et inclusives qui comprennent une perspective de genre, améliorent la sécurité des droits fonciers pour toutes et tous et abordent les domaines où convergent les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5 et 11.
21. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, ONU-Habitat continuera à travailler avec ses partenaires, notamment avec l'Union mondiale des aveugles et World Enabled, pour tenir compte des questions de handicap. Il élaborera une évaluation complète de l'accessibilité et un plan d'action qui garantira l'inclusion du handicap dans l'ensemble des activités de l'organisation, mettra en évidence les bonnes pratiques et recensera les principaux domaines dans lesquels un renforcement des connaissances et des capacités du personnel et des ressources et une assistance techniques pourraient être nécessaires. Le plan d'action renforcera le cadre de garanties environnementales et sociales applicable à tous les projets, et l'inclusion du handicap fera partie intégrante de chaque projet soumis pour approbation.



**C. Résultats obtenus en 2021****D. Conséquences de la pandémie de COVID-19**

22. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, les villes ayant notamment demandé de retarder la fourniture d'un appui technique concernant la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de l'ensemble des sous-programmes et des plans de résilience des villes (sous-programme 4), car l'accent est principalement resté sur le relèvement après la COVID-19. La priorité a également été accordée aux activités de sensibilisation au sujet du Nouveau Programme pour les villes et de développement des cours en ligne connexes, disponibles dans les six langues officielles de l'ONU, en étroite collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en ce qui concerne les cours en langue arabe, afin de renforcer les efforts de sensibilisation relatifs au potentiel de transformation de l'urbanisation durable, ce qui, en retour, pourrait faciliter le relèvement après la COVID-19 et contribuer à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

## E. Textes des organes délibérants définissant les mandats

23. On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour ONU-Habitat.

### 1. Résolutions de l'Assemblée générale

---

3327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
34/114	Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationales dans le domaine des établissements humains
42/146	Réalisation du droit à un logement convenable
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
55/2	Déclaration du Millénaire
S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire
56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
64/292	Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement
67/291	Assainissement pour tous
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
72/234	Participation des femmes au développement
73/726	Rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée créé par le Président du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en application de la résolution 72/226 de l'Assemblée générale
74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018–2028)
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/224	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

---

### 2. Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

---

1/1	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023
1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs
1/3	Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030
1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Décision 1/3	Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

---

### 3. Décisions du Conseil exécutif

---

2019/1	Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023, et approbation du programme de travail et du budget pour 2020
2019/2	Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2019/3	Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les résolutions et les décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

2020/3	Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023, approbation du projet de programme de travail annuel et du projet de budget pour 2021, mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme
2020/4	Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2020/5	Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris des résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations unies pour les établissements humains, et communication d'informations sur les activités programmatiques menées par le Programme en 2020 et l'exécution de sous-programmes, de programmes phares et d'activités de coopération technique
2021/1	État d'avancement du projet de programme de travail et de budget pour l'année 2022 ; mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies ; et harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat
2021/2	Questions financières, budgétaires et administratives concernant le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les mesures prises pour améliorer sa gestion, ses politiques et ses procédures internes, et mesures prises pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail ainsi que contre tout autre type d'exploitation ou d'abus
2021/3	Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, et communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de coronavirus
2021/6	Programme de travail et budget, mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, et harmonisation entre les cycles de planification du Programme et l'examen quadriennal complet des politiques
2021/7	Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

#### 4. Recommandations du Comité des représentants permanents

1/1	Mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, en mai 2019
1/2	Application de la résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023
1/3	Rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la onzième session du Forum urbain mondial

#### 5. Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement
19/11	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
20/6	Meilleures pratiques, bonnes politiques et législation facilitatrice pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire
20/16	Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
21/7	Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes cibles à faible revenu
21/8	Fonds ou Mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles

21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources
21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres
22/9	Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains
23/3	Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres
23/4	Un développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité
23/8	Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
23/10	Activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres
23/17	Un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
24/2	Renforcement des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les services urbains de base
24/5	Réalisation d'un développement durable au moyen de politiques urbaines nationales
24/7	L'élimination des bidonvilles : un défi mondial
24/9	Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement
24/11	Promotion d'un développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes
24/13	Les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays
25/1	Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables
25/2	Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle
25/6	Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
25/7	Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
26/4	Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains
26/5	Appui technique régional au logement et développement urbain durables par les structures consultatives régionales
26/6	Forum urbain mondial
26/9	Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

## 6. Résolutions du Conseil économique et social

2003/62	Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat
2017/24	Établissements humains
2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2021/7	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

### Sous-programme 1

#### Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

##### Résolutions de l'Assemblée générale

69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale
74/141	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement
74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale
76/133	Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

## Sous-programme 2

### Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

#### Résolutions de l'Assemblée générale

---

71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale
75/176	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique

---

#### Résolutions du Conseil d'administration

---

24/3	Planification urbaine inclusive et durable et élaboration de directives internationales sur la planification urbaine et territoriale
------	--

---

#### Résolution de l'Assemblée d'ONU-Habitat

---

1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
-----	---

---

## Sous-programme 3

### Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

#### Résolutions de l'Assemblée générale

---

63/217	Catastrophes naturelles et vulnérabilité
67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
73/228	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
74/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
75/216	Réduction des risques de catastrophe
75/218	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
75/219	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable

---

#### Résolutions du Conseil d'administration

---

22/3	Villes et changements climatiques
------	-----------------------------------

---

## Sous-programme 4

### Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

#### Résolutions de l'Assemblée générale

---

69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030)
73/139 ; 74/118	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
73/150	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño
74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
74/160	Aide et protection en faveur des personnes déplacées

---

**Résolutions du Conseil d'administration**

---

20/17	Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme
23/18	Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable
26/2	Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines

---

## F. Produits

24. On trouvera dans le tableau 1 les produits de portée générale retenus pour ONU-Habitat.

Tableau 1

### Produits de portée générale pour la période 2021–2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	–
1. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>29</b>
Réunions :				
2. Organes directeurs (Assemblée d'ONU-Habitat, Conseil exécutif et Comité des représentants permanents)	4	16	12	26
3. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Cinquième Commission	1	1	1	1
6. Assemblée générale (évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes)	–	–	2	–
<b>B. Production et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
7. Publications phares d'ONU-Habitat	5	–	2	–
8. <i>World Cities Report</i>	2	–	1	1
9. Rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable n° 11	–	–	–	1
10. Deuxième rapport quadriennal sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	–	–	1	–
11. Rapport annuel d'ONU-Habitat	1	1	1	1
<b>C. Produits techniques</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : contenus destinés aux médias sociaux et infographies concernant la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, contenus destinés aux médias sociaux concernant le Nouveau Programme pour les villes et le Nouveau Programme pour les villes illustré et contenus destinés aux médias sociaux concernant le <i>World Cities Report</i> et le rapport annuel d'ONU-Habitat ; base de données des indicateurs urbains mondiaux				
<b>D. Produits de communication</b>				
<b>Programmes de communication, manifestations spéciales et supports d'information</b> : dépliants et fiches d'information sur la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, supports d'information et dépliants concernant le Nouveau Programme pour les villes				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : entretiens ou observations sur les rapports phares d'ONU-Habitat et le <i>World Cities Report</i> ; articles ou articles de blog sur la revitalisation du Nouveau Programme pour les villes en prévision de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : Plateforme du Programme pour les villes ( <a href="https://www.urbanagendaplatform.org">https://www.urbanagendaplatform.org</a> )				

## G. Activités d'évaluation

25. Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023 :

- a) Évaluations menées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Corps commun d'inspection (CCI) :
  - i) Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (BSCI)
  - ii) Évaluation des activités visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles perpétrées par des membres du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou du personnel apparenté et à apporter un soutien aux victimes (BSCI)
  - iii) Synthèse de l'évaluation de la planification stratégique (BSCI)
  - iv) La cybersécurité dans les entités des Nations Unies (CCI)
  - v) Politiques et plateformes d'appui à la formation : améliorer la cohérence, la coordination et la convergence (CCI)
  - i) Examen de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral dans l'application du Programme d'action de Vienne
- b) Évaluations menées par ONU-Habitat :
  - i) Évaluation de l'impact et résultats de la dixième session du Forum urbain mondial
  - ii) Évaluation de la Politique et du Plan d'action d'ONU-Habitat pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le développement urbain et les établissements humains (2014–2019)
  - iii) Évaluation de fin de cycle du Programme de renforcement des districts municipaux de la ville de Kaboul (2016–2020)
  - iv) Évaluation finale de l'appui au programme relatif à la gouvernance foncière pour la paix, la stabilité et la reconstruction
  - v) Évaluation de l'appui au programme relatif à l'élaboration de la politique urbaine nationale et à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans l'État plurinational de Bolivie
  - vi) Évaluation de RE-INTEG Mogadiscio : solutions durables innovantes pour les personnes déplacées et rapatriées à Mogadiscio
  - vii) Évaluation finale de l'appui au projet relatif à l'amélioration de l'environnement de vie et au renforcement des capacités de prévention des catastrophes au Cambodge
  - viii) Évaluation du Programme d'ONU-Habitat pour des politiques urbaines nationales
  - ix) Évaluation finale de l'appui au programme relatif à la gouvernance foncière pour la paix, la stabilité et la reconstruction en période post-conflit (2014–2019) dans l'est de la République démocratique du Congo.

26. Il a été tenu compte des résultats et des enseignements tirés des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, sur la base des recommandations issues de l'évaluation de la dixième session du Forum urbain mondial, ONU-Habitat renforcera la gestion axée sur les résultats du prochain programme relatif au Forum urbain mondial, qui débutera en 2023, en améliorant les indicateurs et en choisissant des niveaux de référence et des niveaux cibles adaptés afin de mesurer l'impact et les résultats. Les enseignements tirés de l'évaluation par ONU-Habitat de sa Politique et de son Plan d'action pour l'égalité des sexes ont été mis à profit pour améliorer la gestion du Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes. Comme cela a été souligné dans le rapport du BSCI sur le renforcement du rôle de l'évaluation, ONU-Habitat a fait part à son conseil exécutif des difficultés qu'il rencontrait en termes



de personnel et de ressources financières, afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour relever ces défis en 2023. Sur la base des recommandations issues de l'évaluation du programme en République démocratique du Congo, ONU-Habitat renforcera les partenariats et la coordination dans l'ensemble de ses programmes et projets en 2023.

27. Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :
- a) Évaluations auxquelles procédera le BSCI :  
Sous-programme 2
  - b) Corps commun d'inspection :  
Le programme de travail est établi à l'issue d'un processus consultatif avec les organisations participantes, dans le cadre duquel 10 sujets sont énumérés
  - c) Évaluations auxquelles procédera ONU-Habitat :
    - i) Dix programmes ou projets qui prendront fin en 2023 ;
    - ii) Évaluation à mi-parcours du plan stratégique ;
    - iii) Évaluation de deux programmes de pays ;
    - iv) Deux évaluations thématiques.

## II. Sous-programme 1

### A. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

#### B. Objectif

28. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les inégalités entre les communautés et en leur sein et de réduire la pauvreté dans l'ensemble du continuum urbain-rural, par le biais d'un accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et à des espaces publics accessibles et sûrs, d'un accès accru et sûr aux terres et à un logement convenable et abordable et d'une croissance et d'un renouveau effectifs des établissements humains.

#### C. Stratégie

29. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme s'emploiera à réaliser les points suivants :

- a) Élaborer des instruments, des normes et des directives techniques qu'il diffusera auprès des États Membres et favoriser la participation des villes partenaires et des administrations locales à des débats et à des activités d'appui entre pairs, à la mise en commun des meilleures pratiques, à des séances de formation et à d'autres initiatives de renforcement des capacités dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie dans un monde en voie de dématérialisation ;
- b) Mobiliser les autorités nationales et locales pour qu'elles améliorent leurs pratiques en matière de gestion des déchets et utilisent les ressources de manière plus rationnelle en repensant, en réduisant, en réutilisant et en recyclant les matériaux et les déchets avant et après consommation ;
- c) Fournir aux États Membres des instruments normatifs et législatifs, ainsi que des instruments de planification et de financement, afin de les aider à mettre en place des politiques relatives aux terres et au logement qui soient intégrées et inclusives et qui tiennent compte des questions de genre ;
- d) Œuvrer en faveur de l'accès à un logement adéquat et abordable et de la prévention des expulsions illégales, et promouvoir l'application, dans le secteur du logement, de codes, de règlements ou de mécanismes de certification relatifs à la construction garantissant la viabilité de l'habitat ;
- e) Fournir une assistance technique aux autorités nationales et locales et aux villes qui souhaitent prendre, dans le domaine de l'urbanisation, des mesures pilotes concrètes, susceptibles d'être financées et ayant un effet catalyseur aux fins de l'expansion et de la régénération urbaines, et aider les villes partenaires à structurer les diverses approches de la régénération urbaine en élaborant des plans, politiques, directives techniques et instruments concrets conformes aux Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et aux principes de l'urbanisation durable ;

f) Aider les autorités nationales et locales à faire en sorte que les villes et les établissements humains se relèvent de la pandémie de COVID-19 et, pour ce faire, diffuser des outils, des pratiques exemplaires et des orientations techniques pour lutter contre les inégalités structurelles mises en évidence par la pandémie, et élargir l'accès aux services de base et aux services sociaux, à la mobilité durable et à un espace public sûr, en particulier dans les taudis et les établissements informels et pour les personnes en situation de vulnérabilité ;

g) Mettre davantage l'accent sur la lutte contre le sans-abrisme et formuler des recommandations concernant d'éventuels indicateurs relatifs à l'accès à un logement adéquat, sûr et abordable, à la suite de la pandémie de COVID-19, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales.

30. Le sous-programme aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 14 et 15.

31. Les travaux décrits ci-dessus devraient avoir les résultats suivants :

a) Les espaces publics dans les zones urbaines seront plus sûrs, plus accessibles et ouverts à toutes et à tous ;

b) Un plus grand nombre de personnes auront accès à un logement convenable et abordable et les décideurs seront mieux à même d'établir des systèmes de gouvernance foncière durables ;

c) Des zones urbaines seront régénérées et transformées en des quartiers inclusifs sur les plans social et économique et offrant une meilleure qualité de vie à toutes et à tous, notamment un meilleur accès aux services de base.

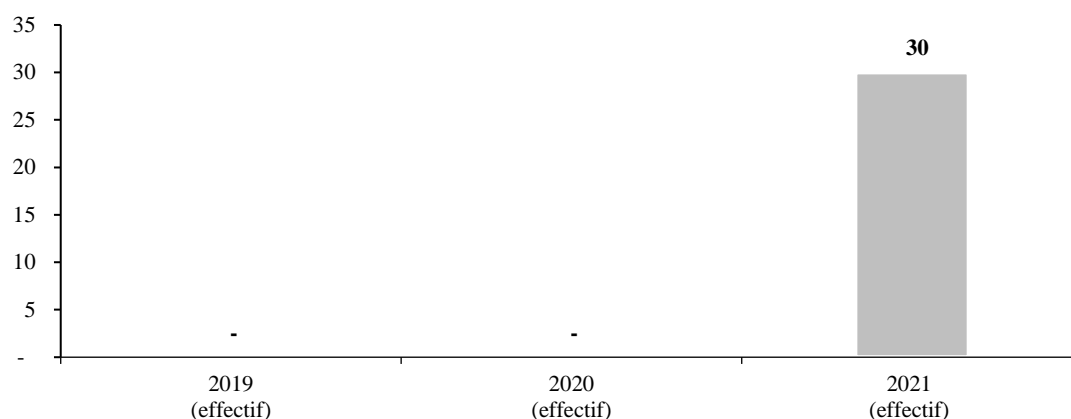
## **D. Résultats obtenus en 2021**

### **Amélioration de la gestion des déchets et utilisation plus rationnelle des ressources dans les villes du monde entier**

32. L'urbanisation rapide, l'accroissement démographique et l'évolution des modes de vie ont entraîné une augmentation de la production de déchets solides dans les villes du monde entier, lesquels surchargent souvent les systèmes existants. L'élimination incontrôlée des déchets solides représente une menace pour la santé publique et environnementale et constitue l'une des principales sources de déchets marins. ONU-Habitat collabore avec les administrations locales et d'autres parties prenantes pour améliorer les données sur les déchets et leur surveillance, renforcer les connaissances, les capacités techniques et la gouvernance en matière de gestion des déchets, sensibiliser à cette question et accroître les investissements et les engagements en faveur de l'amélioration de la gestion des déchets. En 2021, le sous-programme a lancé l'outil « Waste Wise Cities », un guide pratique pour l'évaluation de la performance environnementale en matière de gestion des déchets urbains solides, et invité les villes membres du réseau « Waste Wise Cities » à collecter des données de référence sur les déchets solides. Les administrations locales ont ainsi pu combler les lacunes en matière de données, ce qui leur a permis de prendre des décisions fondées sur des données probantes, d'élaborer des plans d'action et d'assurer un suivi des progrès réalisés au regard des objectifs de développement durable. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sont présentés dans la figure 1.

Figure 1

**Mesure des résultats : nombre d'administrations locales recueillant des données sur la gestion des déchets urbains solides à l'aide de l'outil « Waste Wise Cities »**



## E. Résultats escomptés pour 2023

### 1. Résultat 1 : des quartiers et communautés vivants et inclusifs

#### Résultats obtenus en 2021

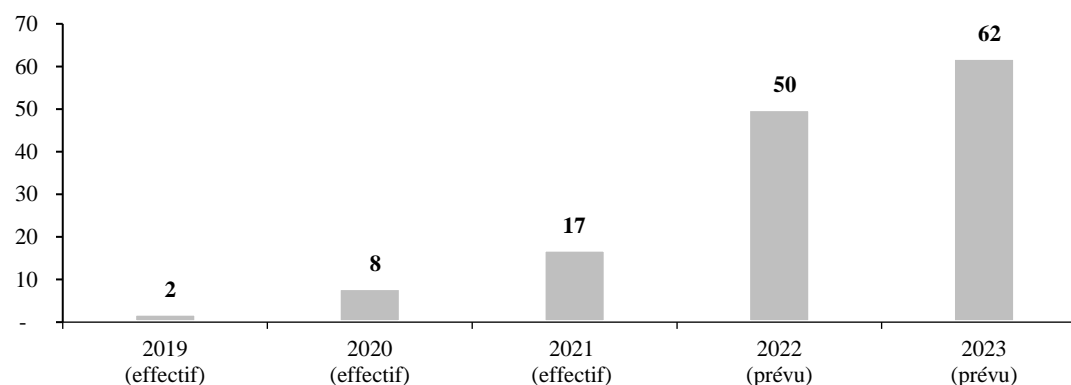
33. Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme ont facilité l'adoption de politiques de régénération urbaine par 17 villes, un chiffre inférieur à la cible fixée, à savoir 32 villes.

Les administrations locales ayant redéfini leurs priorités en faveur de la lutte contre la pandémie de COVID-19, cela a entraîné un retard dans le lancement des activités et l'établissement de partenariats dans le cadre du sous-programme.

34. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et de la cible pour 2023 sont présentés dans la figure 1.

Figure 2

**Mesure des résultats : nombre de villes ayant adopté des politiques de régénération urbaine avec l'appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (résultat cumulé)**



### 2. Résultat 2 : accès accru aux services de base, à la mobilité durable et aux programmes d'assainissement pour renforcer la résilience des populations vivant dans des taudis et des établissements informels face à des pandémies comme celle de la COVID-19

#### Résultats obtenus en 2021 et cible pour 2023

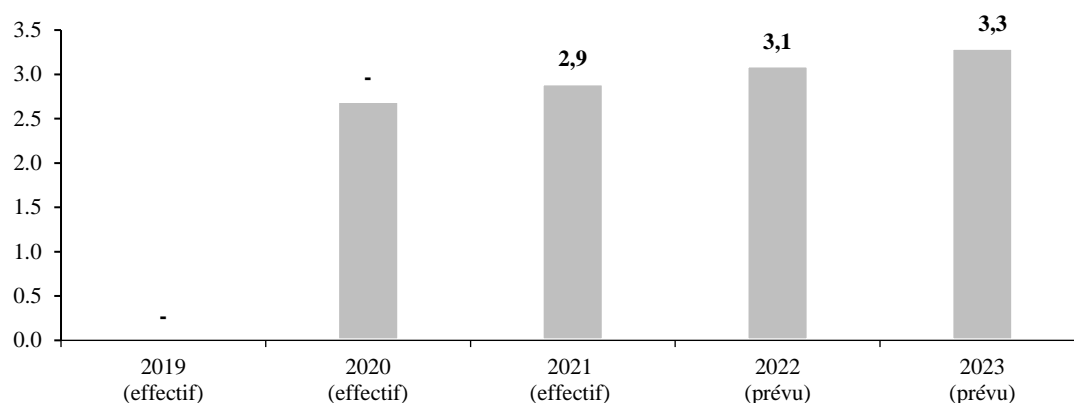
35. Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme ont aidé 2,9 millions de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans 45 pays à avoir accès aux services de base, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

36. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et de la cible pour 2023 sont présentés dans la figure 3.

Figure 3

**Mesure des résultats : nombre de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans 45 pays qui ont accès aux services de base (résultat cumulé)**

(en millions)

**3. Résultat 3 : amélioration et extension des services fournis par les opérateurs locaux du secteur de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement****F. Projet de plan-programme pour 2023**

37. Si des progrès ont été faits ces dernières décennies s’agissant de l’accès aux services d’approvisionnement en eau et d’assainissement, des milliards de personnes n’ont toujours pas accès à l’eau potable et à des systèmes d’assainissement sûrs. Les prestataires locaux de services d’approvisionnement en eau et d’assainissement ont un rôle crucial à jouer dans la réalisation des éléments des objectifs de développement durable qui concernent l’eau et l’assainissement, mais nombre d’entre eux ont d’énormes difficultés à répondre aux besoins des populations urbaines en forte augmentation. Dans le cadre de l’Alliance mondiale des partenariats d’entreprises de distribution d’eau, le sous-programme a organisé des échanges entre opérateurs du secteur de l’eau afin de renforcer leurs capacités, d’améliorer leurs résultats et de leur permettre de fournir de meilleurs services d’approvisionnement en eau et d’assainissement à l’échelle locale, et ce à davantage de personnes.

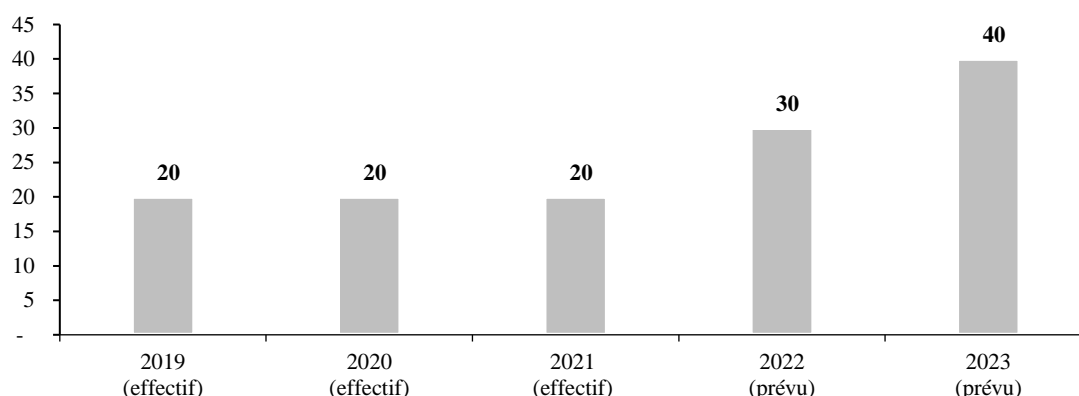
**Enseignements tirés et changements prévus**

38. Les enseignements tirés sont les suivants : il importe d’adopter une approche ciblée pour appuyer les opérateurs du secteur de l’assainissement, distincte de l’approche réservée aux fournisseurs de services d’approvisionnement en eau, en raison de leurs arrangements institutionnels et dispositifs de prestation de services différents au niveau local. Compte tenu de ces enseignements, il faudra travailler, dans le cadre du sous-programme, avec les gouvernements, les institutions financières, les organisations régionales et les autres grands programmes de partenariat de services de distribution de l’eau pour renforcer les capacités techniques des prestataires de services d’assainissement en matière d’assainissement inclusif à l’échelle des villes. Il faudra également encourager les opérateurs locaux du secteur de l’assainissement à rejoindre l’Alliance mondiale des partenariats d’entreprises de distribution d’eau, afin qu’ils puissent bénéficier du large éventail de connaissances et du soutien technique disponibles.

39. Les progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif sont présentés dans la figure 4.

Figure 4

**Mesure des résultats : nombre d'opérateurs locaux du secteur de l'assainissement fournissant des services d'assainissement plus inclusifs (résultat cumulé)**



## G. Produits

40. On trouvera dans le tableau 2 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 2

**Sous-programme 1 : produits livrables pour la période 2021–2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023
<b>A. Production et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
1. Projets concernant la fourniture de services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie, gestion des déchets solides et espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles.	15	15	12	12
2. Projet d'élaboration de politiques nationales et locales concernant le patrimoine urbain, les paysages historiques et la culture	1	1	1	1
3. Projets concernant le logement, l'amélioration des taudis, les modes de financement novateurs pour le secteur du logement et la réaffectation des terres, ainsi que la rénovation et la régénération urbaines et territoriales intégrées	12	12	8	8
4. Projets concernant la sécurité d'occupation des terres, le financement par le foncier et la suite donnée à la Note d'orientation du Secrétaire général sur les Nations Unies et la terre et les conflits.	10	10	7	7
5. Projets concernant la planification urbaine et territoriale intégrée et les lois de planification efficaces	9	9	6	6
6. Projets concernant des politiques de surveillance des villes reposant sur des données factuelles pour la prévention de la criminalité, la sécurité des collectivités et la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains.	3	3	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>49</b>	<b>53</b>
7. Ateliers et activités de formation sur les services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides	29	29	20	20
8. Ateliers et activités de formation sur l'amélioration des taudis, le logement, la prise en compte du patrimoine dans le développement urbain, la régénération et la croissance des villes, la gouvernance de la planification urbaine, les espaces publics, le Réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain, la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine	20	20	12	12

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
9. Ateliers mondiaux et régionaux de formation concernant les terres, le logement, l'amélioration des taudis, les bureaux d'étude sur le logement et les plateformes de professionnels	7	7	5	5
10. Ateliers techniques sur le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes	2	2	1	5
11. Séances de formation sur les politiques, la planification et la conception, la gouvernance, la législation, le financement et la collecte de données	14	14	8	8
12. Séances de formation sur la terre et les conflits et sur l'occupation des terres, la gouvernance et le financement ; réunions de groupes d'experts sur la gouvernance des terres urbaines dans la région des États arabes	7	7	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
15. Publication sur l'occupation et dégradation des terres	1	1	1	–
16. Publication sur la gouvernance des terres	1	1	1	–
17. Publication sur la question du logement abordable et durable, y compris le problème du sans-abrisme	1	1	1	1
<b>Documents techniques</b> (nombre de documents)	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
19. Recueils de politiques, de plans, de bonnes pratiques et d'expériences concernant la planification des villes, la régénération urbaine, la conservation du patrimoine et les extensions urbaines	2	1	1	1
20. Meilleures pratiques, guides, normes et études de cas concernant l'accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics	2	2	2	2
22. Guide de gestion des terres et d'aménagement de l'espace pour réduire la pauvreté et les inégalités spatiales	2	2	1	1
23. Directives concernant le droit à un logement convenable et la prévention du sans-abrisme chez les groupes vulnérables, dont les migrants.	2	2	1	1
24. Série de guides proposant des mécanismes fonciers, juridiques et financiers novateurs aux fins de la conservation et de la régénération des villes.	1	1	1	1
25. Trousses à outils, profils de logements et guides techniques à l'intention des dirigeants des villes concernant la planification, la gestion et la fourniture de logements abordables et durables et les programmes d'amélioration des taudis.	4	4	2	2
26. Séries de guides et d'outils visant à améliorer la gestion des terres et la sécurité des droits fonciers	2	3	1	1
27. Directives et manuels concernant l'amélioration des taudis	3	2	2	2
28. Directives concernant la planification participative des quartiers et la régénération urbaine inclusive	1	1	–	–

## B. Produits techniques

**Consultations, conseils et activités de promotion** : fourniture, aux États Membres qui en font la demande, de conseils techniques concernant la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable ; fourniture, à différentes parties prenantes (gouvernements et administrations locales, société civile, secteur privé, établissements universitaires et autres entités des Nations Unies), de services consultatifs concernant le droit au logement et la sécurité des droits fonciers pour tous, la réforme du droit urbain et la gestion efficace de la régénération et de la croissance urbaines et l'administration et la gestion des terres urbaines.

**Bases de données et supports numérique** : base de données sur UrbanLex en matière de droit urbain et supports numériques concernant les engagements mondiaux relatifs aux terres, au logement, aux services urbains de base, à la mobilité, à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement, à la gestion des déchets solides, à la qualité de l'air, à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces derniers et au patrimoine culturel.

## C. Produits de communication

**Programmes de communication, manifestations spéciales et supports d'information** : réseaux, y compris le Réseau mondial sur les espaces publics ; prix récompensant les pratiques optimales ; manifestations réunissant environ 500 participants, brochures, dépliants et coups de projecteur sur l'amélioration des taudis, la régénération urbaine, les espaces publics et les logements, la gouvernance et la gestion des terres urbaines

**Relations extérieures et relations avec les médias** : dossiers destinés aux médias, communiqués de presse, articles en ligne et contenu publiés sur les médias sociaux consacrés aux villes inclusives.

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : documentaires vidéo, infographies, exposés et webinaires et deux plateformes numériques ouvertes sur la sécurité urbaine, le patrimoine, la régénération et la croissance des villes.				

### III. Sous-programme 2

#### A. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

#### B. Objectif

41. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'assurer un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions moyennant une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement et un déploiement plus large des technologies de pointe et des innovations.

#### C. Stratégie

42. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme s'emploiera à réaliser les points suivants :

a) Aider les États Membres et d'autres partenaires à faire en sorte que l'urbanisation participe davantage à la productivité et au développement économique inclusif au moyen des activités suivantes : formulation de politiques urbaines nationales sous-tendues par des cadres juridiques, financiers et opérationnels, intégrés à des systèmes de planification, de stratégie et de financement à l'échelle de l'État ; transfert de connaissances ; renforcement des capacités ; mise au point d'instruments de planification et d'aménagement des territoires urbains et ruraux aux fins d'un développement économique équilibré à l'échelle infranationale ;

b) Fournir aux villes une assistance technique, un appui au renforcement des capacités et des services consultatifs afin de les aider à adopter des méthodes de budgétisation participative et responsable et à optimiser les recettes locales au moyen de la collecte de données, de la transformation numérique et de la constitution de bases de données municipales, et tirer parti de sources de capitaux privés pour parvenir à un développement urbain durable ;

c) Renforcer les capacités des gouvernements et des administrations locales, afin qu'elles soient mieux à même de proposer, de tester et d'appliquer efficacement des technologies d'avant-garde et des innovations, telles que les réseaux de capteurs, les communications de machine à machine, l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle et augmentée, les systèmes d'information géographique, la télédétection, le traitement et la visualisation des mégadonnées, tout en appuyant leur transition vers le numérique ;

d) Fournir un cadre territorial pour le relèvement socioéconomique après la pandémie de COVID-19, l'action climatique et la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité en mettant l'accent sur la récupération des revenus générés localement, y compris le financement par le foncier.

43. Le sous-programme aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 8, 9, 10 et 11.

44. Les travaux décrits ci-dessus devraient avoir les résultats suivants :

a) Le développement territorial sera équilibré et les établissements humains seront mieux connectés, tout en contribuant à une meilleure inclusion sociale, à la réduction de la pauvreté et au renforcement de l'action climatique ;

b) Les administrations locales entreprendront des réformes institutionnelles et juridiques permettant de dégager des ressources financières additionnelles, notamment en s'appuyant sur des partenariats public-privé et en recourant à des outils de financement et de création de revenus fondés sur le foncier ;

c) Les villes disposeront de moyens plus robustes pour réduire les inégalités et les fractures sociale, spatiale et numérique ;

d) Des mesures locales seront déployées pour le relèvement économique après la pandémie de COVID-19.

## D. Résultats obtenus en 2021

### Augmentation des recettes municipales pour le développement durable

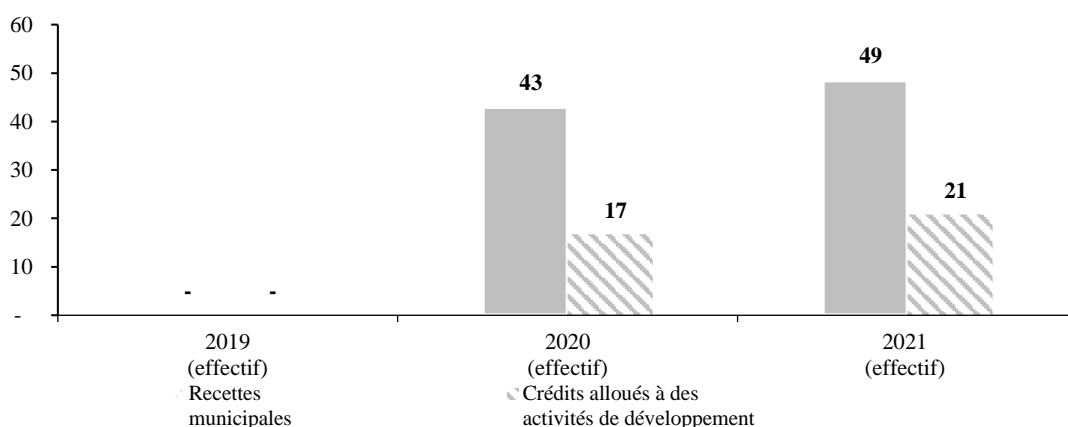
45. En 2021, le sous-programme a continué d'aider les villes à générer des recettes locales pour le développement durable. Dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur la gouvernance locale, une aide a été fournie aux représentants locaux de la région autonome autoproclamée du Somaliland aux fins de l'enregistrement des biens fonciers. Il s'agissait notamment de délimiter les sous-zones, actualiser les cartes administratives des districts, classer et nommer les routes, installer des panneaux de signalisation et mettre en place des systèmes mobiles de paiement électronique. Entre 2020 et 2021, les recettes ont augmenté de 5,4 millions de dollars dans huit villes de la région, dont 2 millions de dollars à Hargeisa, ce qui a permis d'améliorer la fourniture des services urbains de base, dans la mesure où l'on a pu augmenter les crédits budgétaires alloués au développement des infrastructures. Compte tenu de ce succès, le sous-programme a mis en place un appui technique similaire dans la municipalité de Garoowe (Puntland) et dans le district de Baidoa (État du Sud-Ouest).

46. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sont présentés dans la figure 4.

Figure 5

### Mesure des résultats : recettes générées dans les villes de la région autonome autoproclamée du Somaliland et dans les villes somaliennes (résultat cumulé)

(en millions de dollars des États-Unis)



## E. Résultats escomptés pour 2023

### 1. Résultat 1 : renforcement des capacités des villes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en reliant les politiques fondées sur des données probantes aux investissements

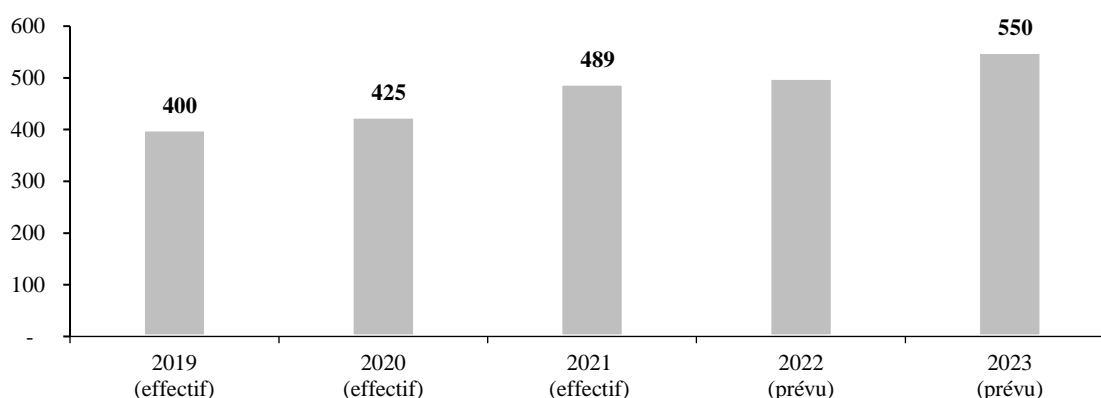
47. Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme ont contribué à ce que 489 villes utilisent les indicateurs urbains et la plateforme de suivi du Programme « SDG Cities », ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 450 villes.

48. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et de la cible pour 2023 sont présentés dans la figure 6.



Figure 6

**Mesure des résultats : nombre de villes utilisant les indicateurs urbains et la plateforme de suivi du Programme « SDG Cities » (résultat cumulé)**



## 2. Résultat 2 : adoption par les villes d'une approche axée sur l'être humain en matière d'innovation urbaine, de technologies numériques, de villes intelligentes et de processus d'urbanisation

### Résultats obtenus en 2021 et cible pour 2023

49. Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme ont contribué à ce que cinq administrations locales adoptent des stratégies axées sur l'être humain en matière de transformation numérique et de villes intelligentes qui réduisent la fracture numérique, mais n'ont pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 10 administrations locales. La cible n'a pas été atteinte en raison des restrictions de déplacements liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné des retards dans l'exécution des projets.

50. Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme ont également contribué à ce que 10 pays mettent en œuvre des projets d'innovation urbaine axée sur les défis, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

51. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et de la cible pour 2023 sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 3  
Mesure des résultats

<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Les États Membres réunis à l'Assemblée d'ONU-Habitat prennent acte du potentiel offert par les technologies d'avant-garde et l'innovation en matière de développement urbain durable	10 villes bénéficient d'un programme phare sur les villes intelligentes centrées sur les personnes	5 administrations locales adoptent des stratégies axées sur l'être humain en matière de transformation numérique et de villes intelligentes qui réduisent la fracture numérique	20 administrations locales mettent en œuvre des stratégies en matière de transformation numérique et de villes intelligentes et tirent parti d'innovations qui réduisent la fracture numérique	25 administrations locales mettent en œuvre des stratégies en matière de transformation numérique et de villes intelligentes et tirent parti d'innovations qui réduisent la fracture numérique
		10 pays mettent en œuvre des projets d'innovation urbaine axée sur les défis		

## 3. Résultat 3 : plans régionaux de développement territorial visant à accroître la prospérité et à assurer un développement socioéconomique équilibré

### F. Projet de plan-programme pour 2023

52. Le sous-programme a conscience du fait que l'urbanisation dans la plupart des pays en développement entraîne d'énormes changements dans la répartition géographique des personnes et des ressources et la consommation foncière. Toutefois, dans de nombreux pays, en particulier ceux en développement, ces aspects ne sont pas mis au service du développement durable et, souvent, les

problèmes liés à l'urbanisation l'emportent sur les acquis en matière de développement. Pour maîtriser l'urbanisation et atténuer ses externalités négatives, il est nécessaire d'adopter une approche coordonnée, des orientations stratégiques claires et un cadre d'aménagement du territoire qui favorisent le bon fonctionnement des systèmes urbains et le renforcement des liens entre les zones rurales et les zones urbaines. Dans le cadre du sous-programme, une aide a commencé à être fournie en vue de l'élaboration de plans régionaux de développement territorial dans des régions de l'Éthiopie.

### Enseignements tirés et changements prévus

53. Les enseignements à tirer de ce sous-programme concernent l'importance d'une planification spatiale efficace pour la mise en œuvre des plans nationaux de développement, ainsi que la nécessité de renforcer les capacités dans ce domaine. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, les capacités des institutions de planification et de développement économique seront renforcées dans 10 États régionaux de l'Éthiopie et une aide sera fournie pour élaborer et mettre en œuvre des plans régionaux de développement territorial. Ces plans comprendront des projets relatifs à l'utilisation des terres et aux infrastructures régionales destinés à accroître la prospérité et à assurer un développement socioéconomique équilibré, conformément aux objectifs de développement nationaux.

54. Les progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 4  
Mesure des résultats

<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
–	–	Lancement des études économiques et spatiales locales dans 10 régions	Les autorités régionales élaborent des plans régionaux de développement territorial	Les autorités régionales éthiopiennes approuvent 10 plans régionaux de développement territorial

## G. Produits

55. On trouvera dans le tableau 5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5  
Sous-programme 2 : produits livrables pour la période 2021–2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Production et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
1. Projets sur la connectivité spatiale, les politiques urbaines et les cadres d'aménagement spatial, la planification et l'aménagement urbains, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement territorial intégré, et la planification, l'expansion et l'aménagement des villes	15	20	14	14
2. Projets sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines	15	15	7	7
3. Projets sur les meilleures pratiques, les centres d'excellence, les partenariats avec les universités, les indices de la prospérité, les technologies d'avant-garde et les cadres juridiques et de gouvernance visant à favoriser un développement durable, inclusif et novateur des villes et des régions	20	13	8	8
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>39</b>	<b>39</b>
4. Débats, séminaires, ateliers et stages de formation sur la connectivité spatiale, la planification et l'aménagement des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones	44	44	25	25

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques urbaines nationales				
5. Stages de formation et ateliers sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications, l'innovation, les technologies de pointe, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance, l'utilisation d'indices de prospérité pour le développement urbain durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable	21	21	6	6
6. Stages de formation et ateliers sur la productivité des villes, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, la gestion des finances publiques et la gouvernance locale	1	1	8	8
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
7. Rapports nationaux sur les villes	2	2	2	2
<b>Documents techniques</b> (nombre de documents)	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
8. Documents techniques sur la connectivité spatiale, la planification et l'aménagement des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques urbaines nationales	10	10	5	5
9. Documents techniques sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines	10	10	3	3
10. Documents techniques sur les technologies de pointe et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance, l'utilisation d'indices de prospérité pour le développement urbain durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable	10	10	3	3
<b>B. Produits techniques</b>				
<b>Consultations, conseils et activités de promotion</b> : fourniture de services consultatifs à 20 États Membres concernant les politiques urbaines nationales, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes, le financement du développement urbain durable, les villes intelligentes et les cadres de mobilisation axés sur le secteur privé.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base de données sur les politiques urbaines nationales de 159 pays ; recueil d'études de cas sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, échantillon de 17 expériences provenant de toutes les régions du monde ; base de données mondiale sur les municipalités (50 pays et 109 villes).				
<b>C. Produits de communication</b>				
<b>Programmes de communication, manifestations spéciales et supports d'information</b> : brochures, dépliants, profils et manifestations sur les politiques urbaines nationales, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes, le financement du développement urbain durable, les villes intelligentes et les cadres de mobilisation axés sur le secteur privé.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués, déclarations à la presse, conférences de presse et autres supports de communication à l'intention des médias et d'autres entités externes.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : contenus destinés aux médias sociaux				

## IV. Sous-programme 3

### A. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

#### B. Objectif

56. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action climatique et d'améliorer l'environnement urbain en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant la qualité de l'air, en encourageant une utilisation plus rationnelle des ressources et en protégeant les actifs écologiques, et en œuvrant pour une adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

## C. Stratégie

57. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme s'emploiera à réaliser les points suivants :

- a) Fournir un appui technique concernant l'élaboration de modèles de développement urbain à faibles émissions qui tiennent compte des nouveaux risques climatiques, les investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques, la fourniture de services de base et l'intégration de stratégies en faveur d'un développement à faibles émissions d'une meilleure qualité de l'air dans les stratégies relatives à la mobilité urbaine, aux espaces publics et à l'urbanisation ;
- b) Aider les États Membres qui en font la demande à adopter des démarches durables en faveur de l'action climatique en milieu urbain, en leur fournissant une assistance en matière de transfert de connaissances, de renforcement des capacités, de conseils sur les politiques à suivre et de participation collégiale à des réseaux régionaux ;
- c) Élargir la collaboration du sous-programme avec les États Membres afin d'accroître la dimension urbaine des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation et de renforcer la base de données factuelles ;
- d) Encourager les solutions dans le cadre de l'action climatique en faveur de la protection de l'environnement urbain et périurbain, de la restauration et des espaces publics, promouvoir la gestion intégrée des déchets solides et traiter le problème des déchets plastiques en mer en élaborant des outils et des directives et en menant des projets sur le terrain ;
- e) Appuyer l'élaboration de normes d'efficacité énergétique et d'utilisation rationnelle des ressources pour les bâtiments et l'intégration des principes d'efficacité énergétique et d'utilisation rationnelle des ressources dans les codes de construction et de planification propres à chaque pays ;
- f) Fournir une assistance en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de lois, la planification et l'aménagement du milieu urbain, la gouvernance multiniveaux et les instruments d'investissement par l'intermédiaire de son programme phare intitulé « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), qui est axé sur la mobilisation d'investissements pour faire face aux problèmes de résilience aux changements climatiques qui touchent les populations vulnérables des villes ;
- g) Soutenir la mise en œuvre d'initiatives mondiales d'adaptation, notamment le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, qui contribuent à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques ;
- h) Promouvoir une démarche intégrée en matière de développement socioéconomique et de résilience face aux changements climatiques et de résilience sanitaire en fournissant des conseils techniques sur les technologies, les processus et les possibilités d'investissement dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

58. Le sous-programme aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15.

59. Les travaux décrits ci-dessus devraient avoir les résultats suivants :

- a) Une action climatique multidimensionnelle et un aménagement du milieu urbain par les villes partenaires qui préserve, régénère et restaure la biodiversité urbaine et réduise la pollution de l'air et de l'eau ;
- b) La mobilisation de ressources financières supplémentaires en faveur de l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national et sous-national ;
- c) L'élaboration de plans de relèvement après la pandémie de COVID-19 par les villes et États Membres partenaires ;
- d) Des villes, des établissements humains et des communautés plus résilients face aux changements climatiques et aux pandémies.

## D. Résultats obtenus en 2021

### Renforcement de l'action climatique à l'échelle locale grâce à l'innovation

60. Pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris, il faudra accélérer sensiblement l'action climatique à l'échelle locale. Le sous-programme a permis de contribuer à l'accélération de

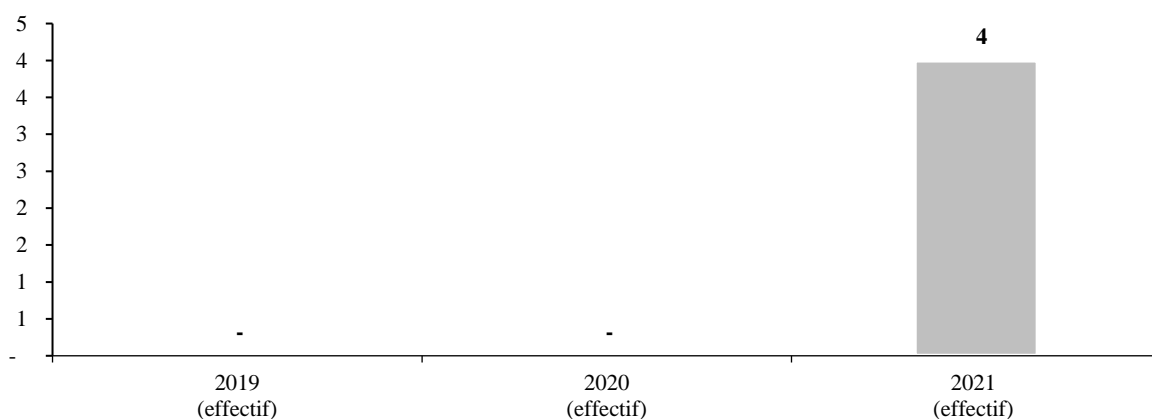
l'innovation en matière d'action climatique dans le milieu urbain. Avec l'aide d'un large éventail de gouvernements et d'administrations locales partenaires et d'autres parties prenantes, 27 Campus des penseurs urbains sur l'action climatique ont été organisés, permettant à des chercheurs, des professionnels et des décideurs dans le domaine de l'urbanisme d'avoir un échange de vues critique.

61. La conférence Innovate4Cities 2021, qui s'est tenue du 11 au 15 octobre 2021 sur le thème « Les partenariats pour la science et l'innovation au service de villes inclusives, résilientes et climatiquement neutres », a été organisée conjointement par ONU-Habitat et la Convention mondiale des maires, a été coparrainée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et a réuni des participants de plus de 159 pays. Les conclusions de la conférence guident l'action, la recherche et l'innovation climatiques au niveau des villes, l'idée étant de combler les lacunes et de permettre aux professionnels de l'urbanisme de tirer profit de ces innovations. Afin de maintenir la dynamique de l'innovation climatique urbaine au niveau local, le sous-programme a organisé le premier concours d'innovation urbaine, l'idée étant de tirer parti des capacités des innovateurs pour répondre aux besoins des villes en matière d'innovation et appuyer la mise en œuvre. Au départ, quatre villes d'Amérique latine, d'Afrique et d'Europe ont été choisies et des solutions à un large éventail de défis ont été proposées par des experts en la matière. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sont présentés dans la figure 7.

Figure 7

**Mesure des résultats : nombre de villes ayant mis au point des mesures novatrices d'atténuation des changements climatiques**

Nombre de villes



## E. Résultats escomptés pour 2023

### 1. Résultat 1 : accélération de l'action climatique dans 16 villes et huit pays du monde

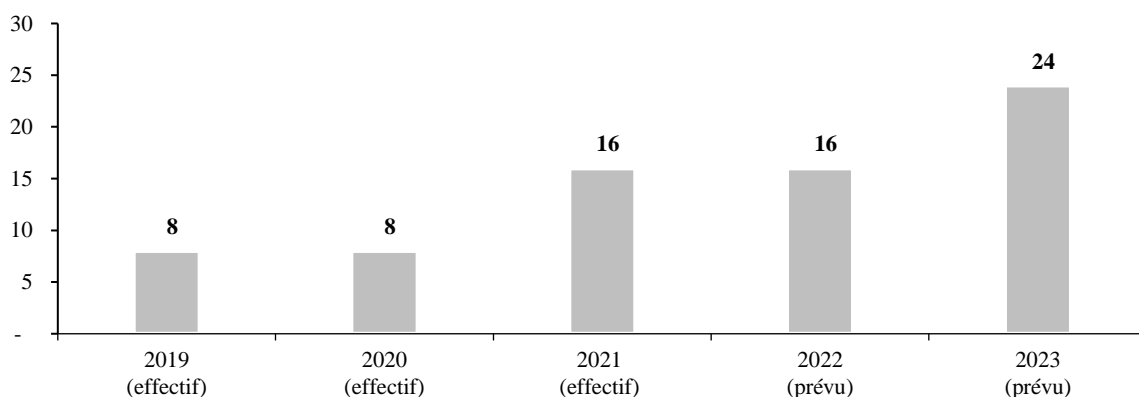
**Résultats obtenus en 2021**

62. Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme ont contribué à la mise en place par 16 villes de cadres juridiques pour l'adoption de stratégies de développement à faible taux d'émission, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

63. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et de la cible pour 2023 sont présentés dans la figure 8.

Figure 8

**Mesure des résultats : nombre de villes ayant mis en place des cadres juridiques pour l'adoption de stratégies de développement à faible taux d'émission avec l'appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (résultat cumulé)**



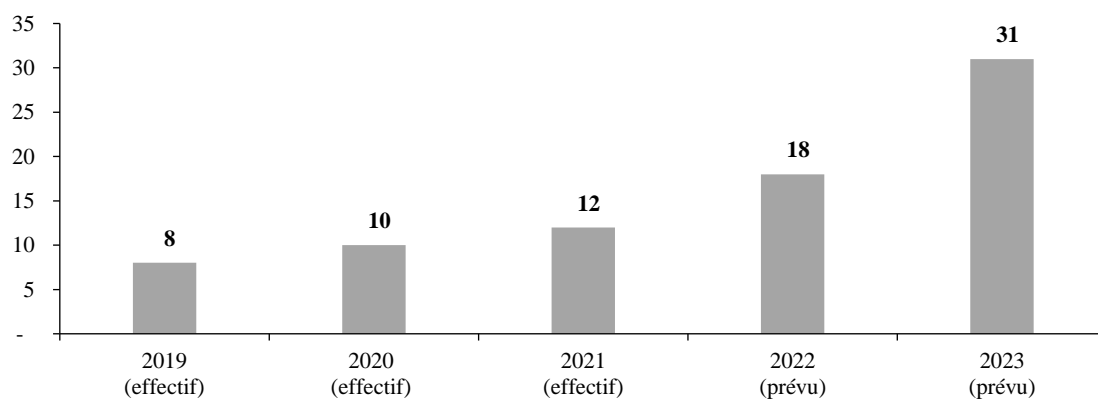
## 2. Résultat 2 : action participative de renforcement de la résilience urbaine en Afrique australe

### Résultats obtenus en 2021 et cible pour 2023

64. Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme ont facilité l'élaboration de 12 cadres d'action distincts pour la résilience en Afrique subsaharienne, mais n'ont pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 14 cadres d'action. La cible n'a pas été atteinte en raison du retard pris par trois villes par suite de problèmes liés à la pandémie de COVID-19. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et de la cible pour 2023 sont présentés dans la figure 9.

Figure 9

**Mesure des résultats : nombre total de cadres d'action distincts pour la résilience élaborés en Afrique subsaharienne (résultat cumulé)**



## 3. Résultat 3 : renforcement de la résilience climatique des communautés urbaines en Jordanie et au Liban

### F. Projet de plan-programme pour 2023

65. La crise en République arabe syrienne a eu de profondes répercussions humanitaires, socioéconomiques et environnementales sur la population du pays. La Jordanie et le Liban sont les plus grands pays d'accueil de réfugiés au monde par rapport à la taille de leur population nationale et sont les pays les plus pauvres en eau de la région, un défi qui a été encore aggravé par les changements climatiques. Le sous-programme a élaboré une stratégie de développement territorial et des cadres de planification et a recensé les vulnérabilités aux changements climatiques dans certaines villes. Des activités de renforcement des capacités des municipalités et des communautés cibles ont débuté afin de mettre en place des systèmes de captage des eaux de pluie, des systèmes de traitement et de

réutilisation des eaux grises, des projets pilotes de permaculture et des systèmes d'irrigation économes en eau utilisant les eaux traitées.

### Enseignements tirés et changements prévus

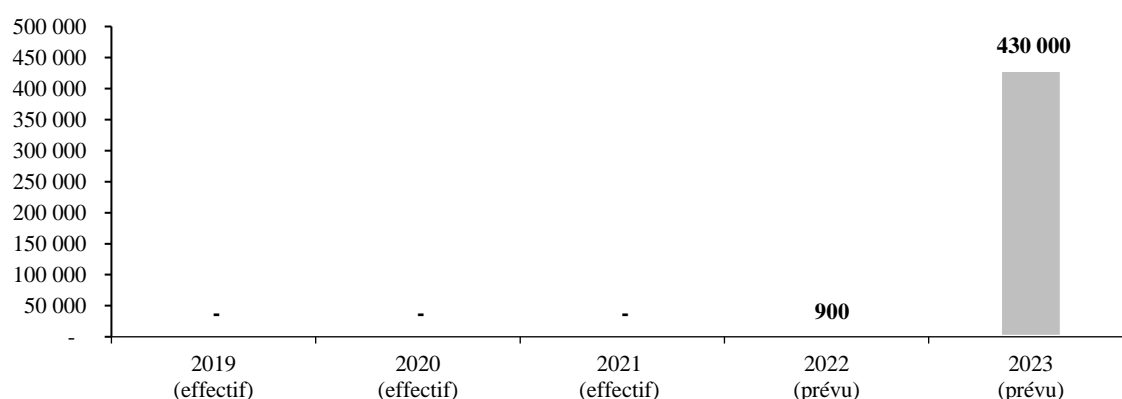
66. Les enseignements tirés du sous-programme ont montré qu'une stratégie axée uniquement sur la résilience face aux changements climatiques sans tenir compte des dimensions environnementales, sociales et économiques plus générales ne sera pas efficace. Compte tenu de ces enseignements, le sous-programme visera la conception d'un système complet d'adaptation aux changements climatiques qui sera intégré dans les plans cadres urbains et assorti de plusieurs mesures complémentaires, telles que le verdissement des espaces urbains tout en captant les eaux de pluie et en produisant des aliments, y compris au moyen d'initiatives de permaculture. Le sous-programme a également montré que les données climatiques spécifiques à une zone ne sont pas facilement disponibles dans la région et qu'il importe de renforcer les capacités municipales en matière de collecte, d'analyse et de communication des données climatiques. Afin de donner suite à ces enseignements, le sous-programme s'appuiera sur les partenariats existants avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, où les données climatiques générées seront injectées dans les plateformes régionales de données sur les changements climatiques existantes (par exemple, RICCAR<sup>1</sup>), conformément à la stratégie de gestion des connaissances élaborée.

67. Les progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif sont présentés dans la figure 10.

Figure 10

**Mesure des résultats : nombre de personnes ayant bénéficié des mesures d'adaptation aux changements climatiques définies dans les plans cadres**

**Nombre de bénéficiaires**



## G. Produits

68. On trouvera dans le tableau 6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 6

**Sous-programme 3 : produits livrables pour la période 2021–2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Production et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>22</b>
1. Projets sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de l'accès à des services de base à faible taux d'émission et à des infrastructures et des bâtiments plus durables	4	4	2	2
2. Projets sur l'amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies concernant la qualité de l'air urbain, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques,	3	3	1	1

<sup>1</sup> <https://www.unescwa.org/riccar>.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
les services de base à faible taux d'émission et les infrastructures et les bâtiments plus durables				
3. Projets sur le renforcement de la résilience et l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe	11	11	6	10
4. Projets sur une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, étayés par des processus participatifs, des évaluations des vulnérabilités locales et des méthodes innovantes de collecte (télé-détection) et de traitement de données	6	6	3	6
5. Projets sur la gestion et la restauration de l'environnement urbain, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques	4	4	1	1
6. Projets sur la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources urbaines, y compris l'économie circulaire, l'utilisation rationnelle des terres urbaines, la fourniture de services, la gestion durable de l'eau et des déchets et la promotion des énergies plus propres et de l'efficacité énergétique	4	4	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>38</b>	<b>43</b>
7. Séminaires, ateliers et activités de formation à l'intention des partenaires et des personnes en situation de vulnérabilité (notamment dans les établissements informels) sur l'atténuation des changements climatiques, la qualité de l'air et les services de base à faible taux d'émission	35	35	10	10
8. Séminaires, ateliers et activités de formation sur l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	55	55	25	25
9. Séminaires, ateliers et activités de formation sur les modèles de villes durables et leur application, les infrastructures durables et l'aménagement urbain	5	5	–	5
10. Formation aux dimensions environnementales et climatiques et au suivi des objectifs de développement durable dans les zones urbaines	5	5	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
11. Publication sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	1	1	1	1
12. Publication sur l'adaptation efficace aux changements climatiques des communautés vivant dans des taudis et des autres communautés marginalisées vivant dans des quartiers urbains, ainsi que des infrastructures.	1	1	1	1
13. Publication sur l'amélioration des services urbains à faible taux d'émission et l'utilisation plus rationnelle des ressources (par exemple, en mettant l'accent sur l'innovation technologique)	1	1	1	1
<b>Documents techniques</b> (nombre de documents)	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
14. Documents techniques sur l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques (y compris des documents sectoriels)	2	2	1	1
15. Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	3	3	1	1
16. Documents techniques sur l'action climatique, les services de base ou l'environnement dans les établissements humains	3	3	1	1
17. Documents techniques sur les directives, stratégies, plans et mécanismes de coordination nationaux, régionaux et locaux en matière d'action climatique, d'environnement urbain, d'écosystèmes et de biodiversité, de réseaux verts et bleus, d'actifs écologiques et de services écosystémiques.	2	2	1	1
18. Documents techniques sur l'amélioration des services urbains à faible taux d'émission, l'utilisation rationnelle des ressources, les solutions de mobilité (électrique) et les infrastructures (y compris la surveillance)	2	2	1	1

## B. Produits techniques

**Consultations, conseils et activités de promotion** : fourniture à 16 États Membres de services consultatifs sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les villes afin d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ceux-ci, d'améliorer la qualité de l'air et les services urbains à faible taux d'émission, d'utiliser plus rationnellement les ressources et de protéger les actifs écologiques.



<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<p><b>Bases de données et supports numériques</b> : bases de données sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en milieu urbain et documents techniques numérisés (simulations) sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, y compris une base de données sur les initiatives climatiques menées au Rwanda, l'analyse des risques et de la vulnérabilité en République démocratique populaire lao et une boîte à outils de solutions pour l'électromobilité.</p>				
<p><b>C. Produits de communication</b></p> <p><b>Programmes de communication, manifestations spéciales et supports d'information</b> : brochures, campagnes et manifestations sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.</p> <p><b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : articles sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.</p> <p><b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : sites Web et contenus destinés aux comptes de médias sociaux ; contenus multimédias sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.</p>				

## V. Sous-programme 4

### A. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

#### B. Objectif

69. L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines en promouvant l'intégration sociale et des communautés inclusives et le relèvement du niveau de vie, ainsi que l'inclusion des migrants, des réfugiés, des déplacés et des rapatriés, et en renforçant la résilience du cadre bâti et des infrastructures.

#### C. Stratégie

70. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme s'emploiera à réaliser les points suivants :

- a) Mettre en œuvre, au niveau national, des programmes opérationnels complets, participatifs et inclusifs visant à gérer les crises touchant tous les membres de la communauté, notamment ceux en situation de vulnérabilité, et assurer une administration des biens fonciers adaptée afin de réaliser la sécurité des droits fonciers pour tous dans les zones touchées par les crises, tout en appuyant les mesures en faveur de la mise en place de cadres urbains nationaux alignés sur des modèles inclusifs de gouvernance et de planification des villes ;
- b) Aider les États Membres à mettre en œuvre des approches de relèvement inclusives, fondées sur des données factuelles et durables, telles que le cadre de relèvement urbain pour les pays touchés par les conflits, aux fins du relèvement et de la résilience des villes, en adoptant une démarche par zone et des processus locaux, participatifs et consultatifs où toutes les parties sont représentées, compte étant tenu de l'âge, du genre et de la diversité ;
- c) Renforcer les capacités des acteurs nationaux, régionaux et locaux de sorte à intensifier la cohésion sociale entre les communautés et à réduire la discrimination et la xénophobie, dans le plein respect des droits humains, dans les situations de crise urbaine ;
- d) Donner la priorité à l'amélioration du niveau de vie et à l'inclusion des migrants, des réfugiés, des déplacés et des rapatriés en fournissant des connaissances en matière de gestion des crises urbaines et en soutenant l'exécution de stratégies intégrées de développement urbain qui répondent aux besoins tant des communautés d'accueil que des personnes déplacées, à l'appui également du programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes ;
- e) Renforcer les orientations normatives et le soutien opérationnel d'ONU-Habitat dans les contextes de déplacement urbain et rural, dans le cadre du programme phare « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine », s'agissant de l'incidence fondée sur des données probantes des migrations et des déplacements sur l'urbanisation ;

- f) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et de résilience fondées sur des données probantes et conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ;
- g) Élaborer et perfectionner des cadres, outils et approches de relèvement adaptés au milieu urbain qui seront mis en œuvre localement en mobilisant les réseaux des parties prenantes urbaines, afin de compléter les travaux menés par la Banque mondiale, le PNUD et l'Union européenne au niveau national ;
- h) Travailler avec les villes et les établissements informels dans les villes et les zones rurales, dans le cadre d'activités normatives et opérationnelles, afin de renforcer la résilience face à un large éventail de menaces, y compris les urgences sanitaires et de faire en sorte que le relèvement urbain soit pris en compte dans les stratégies nationales de relèvement après la pandémie de COVID-19.
71. Le sous-programme aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 5, 8, 9, 10, 11, 13 et 16.
72. Les travaux décrits ci-dessus devraient avoir les résultats suivants :
- a) Une augmentation de la proportion de la population des communautés touchées par des crises qui participe à la prise de décisions locales concernant les projets de reconstruction et une meilleure inclusion sociale, un renforcement de la sécurité d'occupation des terres et un meilleur accès à un logement convenable et aux services de base ;
- b) Une augmentation du nombre de villes où les réfugiés, les migrants, les déplacés, les rapatriés et les communautés d'accueil ont accès à la sécurité d'occupation, à des services de base et à des services sociaux durables, à un logement convenable, à la sûreté et à la sécurité ;
- c) Une réduction des risques multidimensionnels et une protection accrue des personnes en situation de vulnérabilité dans les villes ;
- d) Le renforcement des systèmes d'analyse et de prise de décisions concernant les infrastructures résilientes au niveau des villes, en particulier dans les situations de crise.

## D. Résultats obtenus en 2021

### **Amélioration de l'accès à un logement durable et résilient pour les femmes et les filles déplacées dans le nord du Mozambique**

73. Le sous-programme a fourni des solutions de logement inclusifs et durables aux femmes et aux filles déplacées touchées par la crise humanitaire alimentée par le conflit dans la région, en collaboration avec le Gouvernement (Agence de développement intégré du Nord (province de Cabo Delgado), Ministère du genre, de l'enfance et de l'action sociale et administrations locales).
74. Dans le village de Marocani (Mozambique), le sous-programme, en partenariat avec ONU-Femmes, a lancé un projet pilote de relèvement d'une durée d'un an qui a ciblé 50 familles dirigées par des femmes. Dans le cadre d'un programme de résilience et d'intégration sociale, un modèle local de planification et de gestion des établissements humains a été appliqué, contribuant ainsi à la reconstruction des logements par le biais d'activités de formation et d'encadrement et de la fourniture de matériel. L'accès à un logement et à un emploi convenables a aidé les femmes à surmonter certaines des vulnérabilités supplémentaires dont elles souffrent en raison de la pandémie de COVID-19. Pour contribuer à atténuer davantage les effets de la pandémie, le sous-programme a aidé les autorités municipales dans tout le Mozambique, notamment à Cabo Delgado, à améliorer l'accès aux services de base. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sont présentés dans le tableau 7.

Tableau 7

**Mesure des résultats : nombre de familles dirigées par des femmes ayant accès à un logement durable et résilient****Mesure des résultats**

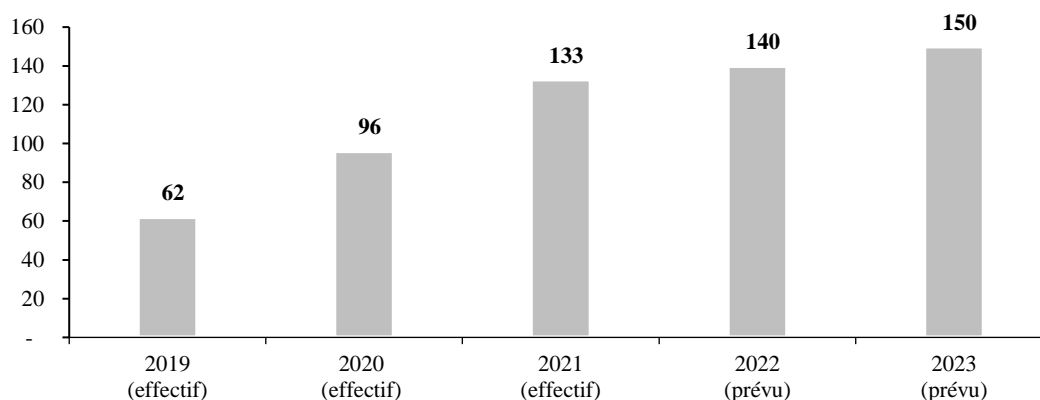
<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>
S.O.	S.O.	Au total, 50 familles dirigées par des femmes ont bénéficié d'une aide à la reconstruction de logements résilients, ce qui leur a permis d'acquérir de nouvelles compétences, un abri et un emploi.

**E. Résultats escomptés pour 2023****1. Résultat 1 : Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine****Résultats obtenus en 2021**

75. Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme ont contribué à l'application par 133 villes de méthodes de planification participative, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

76. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et de la cible pour 2023 sont présentés dans la figure 11.

Figure 11

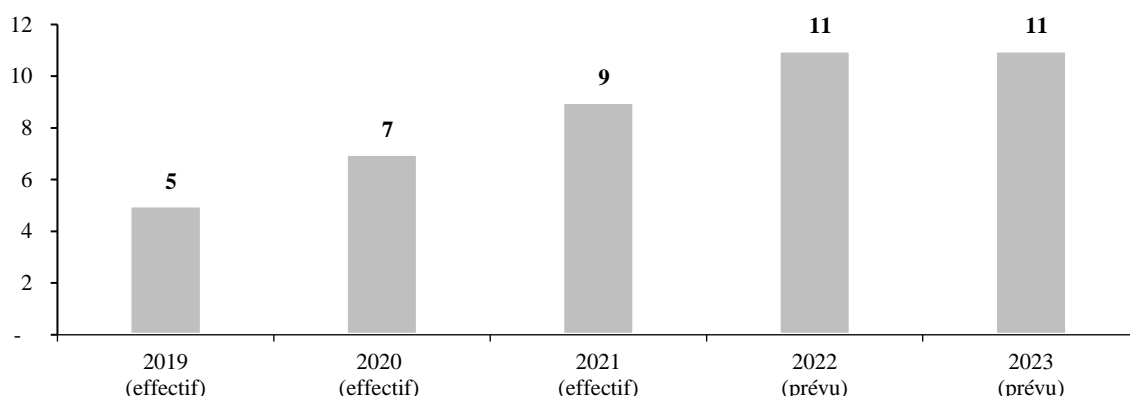
**Mesure des résultats : nombre de villes appliquant des méthodes de planification participative (résultat cumulé)****2. Résultat 2 : une nouvelle approche pour renforcer la résilience des villes****Résultats obtenus en 2021 et cible pour 2023**

77. Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme ont aidé neuf villes à mettre en œuvre le Programme mondial pour la résilience des villes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

78. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et de la cible pour 2023 sont présentés dans la figure 12.

Figure 12

**Mesure des résultats : nombre de villes mettant en œuvre le Programme mondial pour la résilience des villes (résultat cumulé)**



### 3. Résultat 3 : relèvement et résilience des villes au moyen d'une approche par zone tenant compte des conflits

#### F. Projet de plan-programme pour 2023

79. Le cadre de relèvement urbain développé par ONU-Habitat dans le cadre du sous-programme s'adresse principalement aux quartiers accueillant des groupes en situation de vulnérabilité et vise trois résultats principaux : le renforcement du relèvement urbain par zone et des quartiers fournissant un meilleur accès physique aux espaces publics ; le rétablissement des services de base et des services sociaux, notamment des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets solides ; l'amélioration et la durabilité de la résilience des communautés et de la cohésion sociale. Le cadre de redressement urbain a été appliqué dans les villes fortement endommagées de Dara'a et Deir Ezzour en Syrie dans le cadre d'un programme conjoint sur la résilience urbaine et rurale mis en œuvre par six organismes des Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), PNUD, Fonds des Nations Unies pour la population, ONU-Habitat, UNICEF, PAM). Parmi les personnes ayant directement bénéficié des interventions menées, on compte plus de 55 000 rapatriés, quelque 10 000 réfugiés palestiniens dans le camp de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et environ 39 000 personnes déplacées.

#### Enseignements tirés et changements prévus

80. Les enseignements tirés du sous-programme ont mis en évidence qu'il importait de garantir des processus participatifs qui recueillent l'adhésion de la communauté, assurant ainsi la cohésion sociale entre les différents groupes et leur compréhension du besoin de flexibilité dans la programmation. Compte tenu de ces enseignements, le sous-programme veillera à la poursuite de la mise en œuvre de ces activités et, au besoin, à un ajustement dans un contexte de sécurité instable, avec la participation des différentes communautés. Les progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif sont présentés dans le tableau 8.

Tableau 8

#### Mesure des résultats

<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
–	Mise en place de mécanismes de programmation conjointe entre six organismes des Nations Unies.	Des plans d'action de quartier ont été élaborés sur la base d'une planification par zone conjointe et participative pour deux villes et neuf quartiers.	L'accès physique à quatre quartiers a été réhabilité et les services de base ont été améliorés dans les deux villes.	Neuf quartiers ont été réhabilités dans deux villes et les habitants ont bénéficié de meilleurs services de base.

## G. Produits

81. On trouvera dans le tableau 9 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9

### Sous-programme 4 : produits livrables pour la période 2021–2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Production et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>21</b>
1. Projets sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	10	10	8	8
2. Projets sur l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés	11	11	5	7
3. Projets sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	10	10	6	6
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>31</b>	<b>31</b>
4. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	18	18	12	12
5. Séminaires, ateliers et activités de formation sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés	13	13	8	8
6. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	14	14	11	11
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
7. Publication sur l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés	1	1	1	1
8. Publication sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	1	1	1	1
<b>Documents techniques</b> (nombre de documents)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
9. Documents techniques sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	3	3	2	2
10. Documents techniques sur l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés	3	3	2	2
11. Documents techniques sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	3	3	2	2

## B. Produits techniques

**Consultations, conseils et activités de promotion** : consultations avec tous les États Membres sur les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ; réunions d'informations à l'intention de tous les États Membres sur les questions de développement durable et les procédures connexes ; fourniture aux États Membres de services consultatifs sur l'atténuation et la gestion des crises urbaines et sur le renforcement de la résilience urbaine face aux menaces multirisques, y compris les crises liées aux migrations et aux déplacements.

**Bases de données et supports numériques** : cadre d'indicateurs visant à suivre la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet utilisé par tous les États Membres ; développement d'une nouvelle plateforme de données sur les migrations urbaines qui sera hébergée par le sous-programme dans le cadre de la mise en œuvre du programme phare d'ONU-Habitat sur les migrations.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------

### C. Produits de communication

**Programmes de communication, manifestations spéciales et supports d'information** : au moins deux nouvelles publications techniques, brochures d'information mondiales et régionales, dépliants et supports de sensibilisation en ligne sur le programme phare d'ONU-Habitat sur les migrations axés sur l'inclusion sociale et la gestion des migrations et des déplacements aux niveaux mondial, régional et national, en mettant l'accent sur les partenariats et les interventions globales à mener au moyen de divers outils relatifs au logement et aux droits de propriété foncière, à l'aménagement du territoire, à la gouvernance urbaine et au lien entre les questions humanitaires et les questions de développement et de paix.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : contenus destinés aux comptes de médias sociaux, blogs et sites Web sur l'inclusion socioéconomique des migrants, des réfugiés, des déplacés et des rapatriés dans des contextes de crise urbaine.

## VI. Ressources proposées au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2023

### A. Aperçu général de la situation financière

82. ONU-Habitat tire ses ressources financières de trois grandes sources de financement : i) les crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU, dont le montant est approuvé par l'Assemblée générale ; ii) les contributions versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dont les allocations budgétaires non préaffectées<sup>2</sup> sont approuvées par le Conseil exécutif et les allocations budgétaires préaffectées<sup>3</sup> sont approuvées par le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) ; iii) les contributions au titre de la coopération technique, dont les allocations budgétaires sont également approuvées par le (la) Directeur(trice) exécutif(ve). Aux fins de la gestion, le budget ordinaire et les ressources non préaffectées de la Fondation constituent les « ressources de base » d'ONU-Habitat.

83. Les crédits ouverts au budget ordinaire sont approuvés par l'Assemblée générale et relèvent de deux catégories principales : le chapitre 15 (établissements humains) et le chapitre 23 (programme ordinaire de coopération technique). Le programme ordinaire de coopération technique assure la fourniture de services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains et du développement urbain durable. ONU-Habitat reçoit d'autres ressources du budget ordinaire à d'autres titres : le chapitre 2 (gestion des conférences), pour permettre à ONU-Habitat d'assurer les services de conférence exigés par son mandat, et le chapitre 35 (compte pour le développement), en lien avec des projets de développement précis.

84. Les recettes au titre de l'appui au programme proviennent de l'exécution des fonds préaffectés et sont un pourcentage du montant total des dépenses afférentes aux coûts directs des programmes, conformément à l'instruction administrative ST/AI/286.

85. Les contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont de deux sortes : non affectées et préaffectées. Les contributions non affectées sont des contributions volontaires versées par les gouvernements, dont l'utilisation est approuvée par le Conseil exécutif conformément aux priorités convenues pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail approuvé pour ONU-Habitat. Les contributions préaffectées sont des contributions volontaires versées par les gouvernements et d'autres donateurs pour exécuter des activités précises inscrites au programme de travail. Ces contributions sont généralement affectées à des projets globaux, thématiques et multinationaux et comprennent les fonds d'affectation spéciale.

86. Les contributions au titre de la coopération technique sont des ressources volontaires préaffectées versées par les gouvernements et d'autres donateurs non gouvernementaux pour l'exécution d'activités techniques précises dans les pays, conformément au mandat d'ONU-Habitat, à son programme de travail et à son plan stratégique.

87. Le programme de travail et budget consolidé pour l'année 2023 a été établi sur la base d'une analyse des recettes attendues des trois sources de financement pour l'exercice biennal considéré et compte tenu des ressources nécessaires pour mener à bien le programme de travail annuel proposé. Conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, tous les efforts ont été faits pour

<sup>2</sup> Également appelés « fonds à des fins générales ».

<sup>3</sup> Également appelés « fonds à des fins spéciales ».

consolider les ressources de base et autres ressources projetées dans un cadre budgétaire intégré, sur la base des priorités du nouveau Plan stratégique pour la période 2020–2023.

## 1. Plan d'utilisation des ressources

88. ONU-Habitat prévoit de continuer à compter sur le financement de la Fondation à des fins déterminées (fonds préaffectés et fonds au titre de la coopération technique). Il compte également sur ses ressources de base (crédits ouverts au budget ordinaire et fonds non affectés de la Fondation). S'agissant des ressources de base, au fil des ans, les contributions versées par les États Membres au budget général de la Fondation (fonds non affectés) ont été inférieures au budget approuvé par les États Membres. Pour l'exercice biennal 2012–2013, les États Membres, qui avaient approuvé un budget de 70,2 millions de dollars, n'ont en réalité versé qu'un montant de 22,7 millions de dollars, soit 32 % du montant prévu. Suite à l'expérience du budget 2012–2013, ONU-Habitat a approuvé, pour les exercices 2014–2015 et 2016–2017, un budget revu à la baisse, de 45,6 millions de dollars. Ce budget a été ramené à 26,0 millions de dollars pour l'exercice biennal 2018–2019. Le montant total des contributions reçues s'est élevé à 10,1 millions de dollars seulement (22 % du montant prévu) en 2014–2015 et 5,0 millions de dollars en 2016–2017 (11 % du montant prévu). En 2018–2019, les recettes effectives au titre des contributions non affectées de la Fondation (contributions à des fins générales) se sont élevées à 8,7 millions de dollars (33,3 % du montant prévu). Le budget total pour l'année 2020 s'est élevé à 18,9 millions de dollars, dont 4,4 millions de dollars ont été reçus au total. Le niveau approuvé du budget pour 2021 et 2022 s'est élevé à 10 millions de dollars et 12 millions de dollars respectivement, dont 3 millions de dollars ont été reçus en 2021 sous forme de contributions volontaires.

89. Le montant total des ressources nécessaires pour l'année 2023 est projeté à 162,9 millions de dollars, soit une baisse de 36,2 % par rapport au montant final approuvé pour l'année 2022, établi à 255,4 millions de dollars. Cette prévision tient compte des niveaux d'exécution réels basés sur le niveau de 2021, l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les résultats d'ONU-Habitat faisant toujours l'objet d'un suivi. Il est également tenu compte de l'incidence de la baisse des contributions non préaffectées de la Fondation, d'un montant de 3 millions de dollars en 2021.

90. Les tableaux 10 à 13 présentent les besoins en ressources financières et humaines pour l'année 2023, la quatrième et dernière année de la durée initiale du plan stratégique pour la période 2020–2023, qu'il a été décidé de prolonger de deux années supplémentaires.

Tableau 10  
**Aperçu des ressources nécessaires, par source de financement**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Source de financement	Ressources					Postes		
	2021 (montant effectif)	2022 (montant approuvé)	Ajustement	Variation en pourcentage	2023 (prévisions)	2022	Ajustement	2023
<b>Ressources non préaffectées de la Fondation</b>								
Dépenses de personnel	2 344,3	9 521,0	(7 421,1)	(77,9)	2 099,9	69	(55)	14
Autres objets de dépense	253,3	2 457,6	(1 556,5)	(63,3)	901,1			
<b>Total partiel</b>	<b>2 597,6</b>	<b>11 978,6</b>	<b>(8 977,6)</b>	<b>(74,9)</b>	<b>3 001,0</b>	<b>69</b>	<b>(55)</b>	<b>14</b>
<b>Budget ordinaire</b>								
Dépenses de personnel	11 297,4	11 403,8	1 287,0	11,3	12 690,8	75	7	82
Autres objets de dépense	675,4	1 872,0	(457,0)	(24,4)	1 415,0			
<b>Total partiel</b>	<b>11 972,8</b>	<b>13 275,8</b>	<b>830,0</b>	<b>6,3</b>	<b>14 105,8</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>82</b>
<b>Ressources préaffectées de la Fondation</b>								
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	41 094,8	69 122,0	(30 045,4)	(43,5)	39 076,6			
<b>Total partiel</b>	<b>41 094,8</b>	<b>69 122,0</b>	<b>(30 045,4)</b>	<b>(43,5)</b>	<b>39 076,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Source de financement	Ressources					Postes		
	2021 (montant effectif)	2022 (montant approuvé)	Ajustement	Variation en pourcentage	2023 (prévisions)	2022	Ajustement	2023
<b>Coopération technique</b>								
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	101 734,4	149 845,5	(53 135,8)	(35,5)	96 709,7			
<b>Total partiel</b>	<b>101 734,4</b>	<b>149 845,5</b>	<b>(53 135,8)</b>	<b>(35,5)</b>	<b>96 709,7</b>	–	–	–
<b>Appui au programme</b>								
Dépenses de personnel	5 901,3	6 326,0	613,3	9,7	6 939,3	61	–	61
Autres objets de dépense	5 595,5	4 902,5	(1 791,4)	(36,5)	3 111,1			
<b>Total partiel</b>	<b>11 496,8</b>	<b>11 228,5</b>	<b>(1 178,1)</b>	<b>(10,5)</b>	<b>10 050,4</b>	<b>61</b>	–	<b>61</b>
<b>Total par catégorie</b>								
Dépenses de personnel	19 543,0	27 250,8	(5 520,8)	(20,3)	21 730,0	205	(48)	157
Autres objets de dépense	149 353,4	228 199,6	(86 986,1)	(38,1)	141 213,5			
<b>Total</b>	<b>168 896,4</b>	<b>255 450,4</b>	<b>(92 506,9)</b>	<b>(36,2)</b>	<b>162 943,5</b>	<b>205</b>	<b>(48)</b>	<b>157</b>

Tableau 11  
Aperçu des ressources nécessaires, par catégorie de financement  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources				
	2021 (montant effectif)	2022 (budget approuvé)	Ajustement	Variation en pourcentage	2023 (prévisions)
<b>Ressources de base</b>					
Ressources non préaffectées de la Fondation	2 597,6	11 978,6	(8 977,6)	(74,9)	3 001,0
Budget ordinaire	11 972,8	13 275,8	830,0	6,3	14 105,8
<b>Total partiel</b>	<b>14 570,4</b>	<b>25 254,4</b>	<b>(8 147,6)</b>	<b>(32,3)</b>	<b>17 106,8</b>
<b>Ressources préaffectées (y compris les fonds d'affectation spéciale)</b>					
Ressources préaffectées de la Fondation	41 094,8	69 122,0	(30 045,4)	(43,5)	39 076,6
Coopération technique	101 734,4	149 845,5	(53 135,8)	(35,5)	96 709,7
<b>Total partiel</b>	<b>142 829,2</b>	<b>218 967,5</b>	<b>(83 181,2)</b>	<b>(38,0)</b>	<b>135 786,3</b>
<b>Total (I)</b>	<b>157 399,6</b>	<b>244 221,9</b>	<b>(91 328,8)</b>	<b>(37,4)</b>	<b>152 893,1</b>
<b>Appui au programme</b>					
Appui au programme	11 496,8	11 228,5	(1 178,1)	(10,5)	10 050,4
<b>Total (II)</b>	<b>11 496,8</b>	<b>11 228,5</b>	<b>(1 178,1)</b>	<b>(10,5)</b>	<b>10 050,4</b>
<b>Total (I + II)</b>	<b>168 896,4</b>	<b>255 450,4</b>	<b>(92 506,9)</b>	<b>(36,2)</b>	<b>162 943,5</b>



Tableau 12  
**Aperçu des ressources nécessaires, par domaine stratégique**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Priorité stratégique	Ressources				Postes			
	2021 (montant effectif)	2022 (budget approuvé)	Ajustement	Variation en pourcentage	2023 (prévisions)	2022	Ajustement	2023
<b>Sous-programme 1</b>								
Dépenses de personnel	2 380,0	3 988,8	(787,1)	(19,7)	3 201,7	25	(5)	20
Autres objets de dépense	48 681,5	58 957,6	(24 538,5)	(41,6)	34 419,1			
<b>Total partiel</b>	<b>51 061,5</b>	<b>62 946,4</b>	<b>(25 325,6)</b>	<b>(40,2)</b>	<b>37 620,8</b>	<b>25</b>	<b>(5)</b>	<b>20</b>
<b>Sous-programme 2</b>								
Dépenses de personnel	3 099,8	4 094,1	(677,7)	(16,6)	3 416,4	28	(6)	22
Autres objets de dépense	12 929,4	36 534,7	453,8	1,2	36 988,5			
<b>Total partiel</b>	<b>16 029,2</b>	<b>40 628,8</b>	<b>(223,9)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>40 404,9</b>	<b>28</b>	<b>(6)</b>	<b>22</b>
<b>Sous-programme 3</b>								
Dépenses de personnel	3 440,6	3 873,9	(53,1)	(1,4)	3 820,8	32	(6)	26
Autres objets de dépense	14 733,3	68 079,6	(37 089,0)	(54,5)	30 990,6			
<b>Total partiel</b>	<b>18 173,9</b>	<b>71 953,5</b>	<b>(37 142,1)</b>	<b>(51,6)</b>	<b>34 811,4</b>	<b>32</b>	<b>(6)</b>	<b>26</b>
<b>Sous-programme 4</b>								
Dépenses de personnel	3 701,9	4 221,6	(885,7)	(21,0)	3 335,9	35	(8)	27
Autres objets de dépense	65 105,1	58 012,3	(24 891,1)	(42,9)	33 121,2			
<b>Total partiel</b>	<b>68 807,0</b>	<b>62 233,9</b>	<b>(25 776,8)</b>	<b>(41,4)</b>	<b>36 457,1</b>	<b>35</b>	<b>(8)</b>	<b>27</b>
<b>Organes directeurs</b>								
Dépenses de personnel	1 039,5	696,5	30,6	4,4	727,1	6	–	6
Autres objets de dépense	137,1	791,4	(441,5)	(55,8)	349,9			
<b>Total partiel</b>	<b>1 176,6</b>	<b>1 487,9</b>	<b>(410,9)</b>	<b>(27,6)</b>	<b>1 077,0</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>6</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>								
Dépenses de personnel	2 922,9	5 120,5	(1 070,2)	(20,9)	4 050,3	35	(9)	26
Autres objets de dépense	3 283,0	1 914,6	943,5	49,3	2 858,1			
<b>Total partiel</b>	<b>6 205,9</b>	<b>7 035,1</b>	<b>(126,7)</b>	<b>(1,8)</b>	<b>6 908,4</b>	<b>35</b>	<b>(9)</b>	<b>26</b>
<b>Appui au programme</b>								
Dépenses de personnel	2 958,3	5 255,4	(2 077,6)	(39,5)	3 177,8	44	(14)	30
Autres objets de dépense	4 484,0	3 909,4	(1 423,3)	(36,4)	2 486,1			
<b>Total partiel</b>	<b>7 442,3</b>	<b>9 164,8</b>	<b>(3 500,9)</b>	<b>(38,2)</b>	<b>5 663,9</b>	<b>44</b>	<b>(14)</b>	<b>30</b>
<b>Total par catégorie</b>								
Dépenses de personnel	19 543,0	27 250,8	(5 520,8)	(20,3)	21 730,0	205	(48)	157
Autres objets de dépense	149 353,4	228 199,6	(86 986,1)	(38,1)	141 213,5			

Priorité stratégique	Ressources				Postes			
	2021	2022	Ajustement	Variation en pourcentage	2023 (prévisions)	2022	Ajustement	2023
	(montant effectif)	(budget approuvé)						
<b>Total</b>	<b>168 896,4</b>	<b>255 450,4</b>	<b>(92 506,9)</b>	<b>(36,2)</b>	<b>162 943,5</b>	<b>205</b>	<b>(48)</b>	<b>157</b>

91. Les ressources estimatives nécessaires au titre du programme de travail d'ONU-Habitat pour l'année 2023 s'articulent en fonction des quatre domaines stratégiques correspondant aux domaines de changement de son plan stratégique pour la période 2020–2023. Les ressources sont ventilées par source de financement et par catégorie de dépenses. La répartition des ressources entre les quatre sous-programmes repose sur une analyse des ressources nécessaires pour chacun des domaines stratégiques, calculées sur la base des produits livrables au titre de chaque sous-programme pour l'exercice budgétaire et des priorités stratégiques d'ONU-Habitat.

Tableau 13

**Ressources allouées pour l'année 2022 et ressources nécessaires pour l'année 2023, par source de financement en fonction des priorités stratégiques pour 2023**

(en milliers de dollars des États-Unis)

Priorité stratégique	Ressources non préaffectées de la Fondation	Budget ordinaire	Ressources préaffectées de la Fondation	Coopération technique	Appui au programme	Total	Dépenses de personnel	Autres objets de dépense
<b>2022 (crédits ouverts)</b>								
Sous-programme 1	1 404,6	2 430,3	30 760,4	27 331,7	1 019,4	62 946,4	3 988,8	58 957,6
Sous-programme 2	1 585,6	2 736,0	9 543,1	26 217,6	546,5	40 628,8	4 094,1	36 534,7
Sous-programme 3	1 248,1	2 439,2	23 048,5	44 196,9	1 020,8	71 953,5	3 873,9	68 079,6
Sous-programme 4	1 544,6	2 480,4	4 786,8	52 099,3	1 322,8	62 233,9	4 221,6	58 012,3
Organes directeurs	628,2	585,2	–	–	274,5	1 487,9	696,5	791,4
Direction exécutive et administration	3 168,5	1 491,5	983,2	–	1 391,9	7 035,1	5 120,5	1 914,6
Appui au programme	2 399,0	1 113,2	–	–	5 652,6	9 164,8	5 255,4	3 909,4
<b>Total</b>	<b>11 978,6</b>	<b>13 275,8</b>	<b>69 122,0</b>	<b>149 845,5</b>	<b>11 228,5</b>	<b>255 450,4</b>	<b>27 250,8</b>	<b>228 199,6</b>
Dépenses de personnel	9 521,0	11 403,8	–	–	6 326,0	27 250,8	27 250,8	–
Autres objets de dépense	2 457,6	1 872,0	69 122,0	149 845,5	4 902,5	228 199,6	–	228 199,6
<b>Total</b>	<b>11 978,6</b>	<b>13 275,8</b>	<b>69 122,0</b>	<b>149 845,5</b>	<b>11 228,5</b>	<b>255 450,4</b>	<b>27 250,8</b>	<b>228 199,6</b>
<b>2023 (prévisions)</b>								
Sous-programme 1	370,4	2 308,6	9 315,4	24 577,9	1 048,5	37 620,8	3 201,7	34 419,1
Sous-programme 2	399,1	2 602,1	10 030,7	26 481,7	891,3	40 404,9	3 416,4	36 988,5
Sous-programme 3	397,7	2 518,6	8 360,7	22 090,0	1 444,4	34 811,4	3 820,8	30 990,6
Sous-programme 4	392,1	2 552,8	8 903,7	23 500,1	1 108,4	36 457,1	3 335,9	33 121,2
Organes directeurs	212,0	769,6	95,4	–	–	1 077,0	727,1	349,9
Direction exécutive et administration	998,8	1 909,3	2 256,5	40,5	1 703,3	6 908,4	4 050,3	2 858,1
Appui au programme	230,9	1 444,8	114,2	19,5	3 854,5	5 663,9	3 177,8	2 486,1
<b>Total</b>	<b>3 001,0</b>	<b>14 105,8</b>	<b>39 076,6</b>	<b>96 709,7</b>	<b>10 050,4</b>	<b>162 943,5</b>	<b>21 730,0</b>	<b>141 213,5</b>
Dépenses de personnel	2 099,9	12 690,8	–	–	6 939,3	21 730,0	21 730,0	–
Autres objets de dépense	901,1	1 415,0	39 076,6	96 709,7	3 111,1	141 213,5	–	141 213,5
<b>Total</b>	<b>3 001,0</b>	<b>14 105,8</b>	<b>39 076,6</b>	<b>96 709,7</b>	<b>10 050,4</b>	<b>162 943,5</b>	<b>21 730,0</b>	<b>141 213,5</b>

92. ONU-Habitat continuera à s'efforcer, en concertation avec les États Membres, de parvenir à un financement pluriannuel plus prévisible en faveur de ses travaux normatifs, en élargissant la base des donateurs et en mobilisant un soutien auprès des nouvelles initiatives prévues à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes. Il continuera

également d'œuvrer avec les États Membres à accroître le nombre de pays contribuant aux ressources de base pour mener à bien son programme de travail.

93. Le tableau 14 compare les dépenses effectives pour 2021 et 2022 et les prévisions de dépenses pour 2023. Le tableau 15 présente la répartition des dépenses par sous-catégorie de dépenses pour chaque source de financement et le tableau 16 présente la répartition des dépenses par sous-catégorie de dépenses pour chacun des domaines stratégiques.

Tableau 14  
**Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses (2021–2023)**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>2021 (montant effectif)</i>	<i>2022 (crédits approuvés)</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en pourcentage</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
Dépenses de personnel	19 543,0	27 250,8	(5 520,8)	(20,3)	21 730,0
Autres dépenses de personnel	49 623,1	79 995,1	(33 521,7)	(41,9)	46 473,4
Dépenses de représentation	186,6	3,1	177,3	5 719,4	180,4
Experts	–	89,3	(32,0)	(35,8)	57,3
Consultants	744,9	701,1	(361,0)	(51,5)	340,1
Voyages des représentants	5,4	42,3	(37,2)	(87,9)	5,1
Voyages du personnel	1 476,1	11 417,0	(9 819,8)	(86,0)	1 597,2
Services contractuels	26 624,9	28 855,5	(2 353,8)	(8,2)	26 501,7
Frais généraux de fonctionnement	15 659,3	15 836,0	(2 258,8)	(14,3)	13 577,2
Fournitures et accessoires	1 105,9	3 902,1	(2 738,8)	(70,2)	1 163,3
Mobilier et matériel	1 831,0	4 458,2	(2 635,7)	(59,1)	1 822,5
Amélioration des locaux	178,0	–	169,1	–	169,1
Subventions et contributions	51 910,0	82 899,9	(33 573,7)	(40,5)	49 326,2
Autres dépenses	8,2	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>168 896,4</b>	<b>255 450,4</b>	<b>(92 506,9)</b>	<b>(36,2)</b>	<b>162 943,5</b>

Tableau 15  
**Répartition des ressources pour 2023 par sous-catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Ressources non préaffectées de la Fondation</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources préaffectées de la Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Total</i>
Dépenses de personnel	2 099,9	12 690,8	–	–	6 939,3	21 730,0
Autres dépenses de personnel	–	310,4	19 288,0	26 835,0	40,0	46 473,4
Dépenses de représentation	–	3,1	6,3	171,0	–	180,4
Experts	–	57,3	–	–	–	57,3
Consultants	20,0	169,1	–	–	151,0	340,1
Voyages des représentants	–	–	3,0	2,1	–	5,1
Voyages du personnel	183,6	95,3	410,7	778,3	129,3	1 597,2
Services contractuels	327,9	463,9	3 728,0	19 915,0	2 066,9	26 501,7
Frais généraux de fonctionnement	199,2	252,5	1 509,5	10 949,9	666,1	13 577,2
Fournitures et accessoires	41,4	15,8	579,2	469,1	57,8	1 163,3
Mobilier et matériel	79,0	47,6	389,2	1 306,7	–	1 822,5
Amélioration des locaux	–	–	19,3	149,8	–	169,1
Subventions et contributions	50,0	–	13 143,4	36 132,8	–	49 326,2
<b>Total</b>	<b>3 001,0</b>	<b>14 105,8</b>	<b>39 076,6</b>	<b>96 709,7</b>	<b>10 050,4</b>	<b>162 943,5</b>

Tableau 16  
**Répartition des ressources pour 2023 par sous-catégorie de dépenses et par priorité stratégique**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>SP1</i>	<i>SP2</i>	<i>SP3</i>	<i>SP4</i>	<i>OD</i>	<i>DEA</i>	<i>AAP</i>	<i>Total</i>
Dépenses de personnel	3 201,7	3 416,4	3 820,8	3 335,9	727,1	4 050,3	3 177,8	21 730,0
Autres dépenses de personnel	11 459,8	12 335,3	10 289,3	11 086,1	94,4	1 086,6	121,9	46 473,4
Dépenses de représentation	45,2	48,6	40,4	43,1	3,1	–	–	180,4
Experts	14,2	14,5	14,3	14,3	–	–	–	57,3
Consultants	81,4	79,7	69,7	49,3	–	30,0	30,0	340,1
Voyages du personnel	385,1	399,4	341,6	358,6	10,0	83,8	18,7	1 597,2
Services contractuels	5 947,0	6 353,4	5 380,7	5 715,8	215,2	903,2	1 986,4	26 501,7
Frais généraux de fonctionnement	3 304,9	3 547,4	2 984,2	3 191,2	15,9	239,9	293,7	13 577,2
Fournitures et accessoires	283,9	302,5	255,7	276,5	0,6	21,3	22,8	1 163,3
Mobilier et matériel	451,7	490,7	417,2	431,9	–	19,3	11,7	1 822,5
Amélioration des locaux	43,1	46,3	38,8	40,9	–	–	–	169,1
Subventions et contributions	12 401,5	13 369,4	11 157,5	11 912,2	10,7	474,0	0,9	49 326,2
<b>Total</b>	<b>37 620,8</b>	<b>40 404,9</b>	<b>34 811,4</b>	<b>36 457,1</b>	<b>1 077,0</b>	<b>6 908,4</b>	<b>5 663,9</b>	<b>162 943,5</b>

*Abréviations* : SP = sous-programme ; OD = organes directeurs ; DEA = direction exécutive et administration ; AAP = appui au programme.

## 2. Ressources non préaffectées de la Fondation

94. Le projet de budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 est de 3,0 millions de dollars. Ce montant correspond aux niveaux réalistes des contributions volontaires reçues des États Membres ces dernières années.

## 3. Budget ordinaire

95. Le montant des crédits ouverts au budget ordinaire pour 2023 devrait s'élever à 14,1 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation d'environ 6,3 % principalement due à un ajustement des dépenses non renouvelables pour le rapport sur les sans-abri et à la transformation de sept postes de la Fondation. L'appui aux organes directeurs s'élève à 0,8 million de dollars (5,5 %). Les activités du programme représentent 10,0 millions de dollars (70,8 %), les services d'appui au programme 1,4 million de dollars (10,2 %) et la direction exécutive et l'administration 1,9 million de dollars (13,5 %). Le budget ordinaire de l'ONU étant soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, il s'ensuit que les montants présentés pour 2023 ne le sont qu'à titre indicatif. Par conséquent, tout ajustement des coûts apporté à cette partie du plan des ressources sera effectué au Siège de l'ONU lors de l'adoption du budget par l'Assemblée générale.

## 4. Ressources préaffectées de la Fondation

96. Le budget estimatif pour l'année 2023 s'établit à 39,1 millions de dollars, dont la plupart est destinée aux activités prévues au programme (voir le tableau 17). Ce montant représente une diminution de 43,5 % par rapport aux 69,1 millions de dollars approuvés pour l'année 2022.

97. Comme il ressort du tableau 17, les ressources préaffectées de la Fondation comprennent les dépenses d'appui au programme correspondantes (frais généraux) de 3,8 millions de dollars, estimées en moyenne à 10,8 % du coût total du programme de la Fondation financé à l'aide de ressources préaffectées. Ce montant représente la contribution du budget des fonds préaffectés de la Fondation au compte de l'appui au programme pour 2023. La manière dont les recettes du compte de l'appui au programme seront utilisées est présentée dans la section consacrée au budget des activités financées par l'appui au programme.

98. Les prévisions de recettes provenant des accords relatifs aux contributions pour les projets financés au moyen des ressources préaffectées de la Fondation en 2023 s'élèvent à 5,3 millions de dollars, comme indiqué dans le tableau 17.

Tableau 17  
**Composition des ressources préaffectées de la Fondation**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2021 (montant effectif)</i>	<i>2022 (crédits approuvés)</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en pourcentage</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
<b>Contributions volontaires</b>					
Contributions	33 980,4	–	5 300,0	–	5 300,0
<b>Total</b>	<b>33 980,4</b>	<b>–</b>	<b>5 300,0</b>	<b>–</b>	<b>5 300,0</b>
<b>Dépenses</b>					
Coûts directs au programme	37 098,9	63 881,0	(28 604,4)	(44,8)	35 276,6
Dépenses d'appui au programme	3 995,9	5 241,0	(1 441,0)	(27,5)	3 800,0
<b>Total</b>	<b>41 094,8</b>	<b>69 122,0</b>	<b>(30 045,4)</b>	<b>(72,3)</b>	<b>39 076,6</b>

## 5. Budget de la coopération technique

99. Le budget proposé pour les activités au titre de la coopération technique est projeté à 96,7 millions de dollars pour l'année 2023, soit une baisse de 35,5 % par rapport au montant estimatif du budget pour l'année 2022.

100. Comme il ressort du tableau 18, la coopération technique comprend les dépenses d'appui au programme correspondantes (frais généraux) de 6,5 millions de dollars, estimées en moyenne à 7,2 % du coût total du programme de coopération technique. Ce montant représente la contribution du budget de la coopération technique au compte de l'appui au programme pour 2023. La manière dont les recettes du compte de l'appui au programme seront utilisées est présentée dans la section consacrée au budget des activités financées par l'appui au programme.

101. Les prévisions de recettes provenant des accords relatifs aux contributions pour les projets financés au moyen de la coopération technique en 2023 s'élèvent à 186,7 millions de dollars, comme indiqué dans le tableau 18.

Tableau 18  
**Composition des ressources au titre de la coopération technique**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2021 (montant effectif)</i>	<i>2022 (crédits approuvés)</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en pourcentage</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
<b>Contributions volontaires</b>					
Contributions	139 465,3	–	186 721,3	–	186 721,3
<b>Total</b>	<b>139 465,3</b>	<b>–</b>	<b>186 721,3</b>	<b>–</b>	<b>186 721,3</b>
<b>Dépenses</b>					
Coûts directs au programme	94 863,60	139 727,5	(49 554,5)	(35,5)	90 173,0
Dépenses d'appui au programme	6 870,8	10 118,0	(3 581,3)	(35,4)	6 536,7
<b>Total</b>	<b>101 734,4</b>	<b>149 845,5</b>	<b>(53 135,8)</b>	<b>(35,5)</b>	<b>96 709,7</b>

## 6. Budget des activités financées par l'appui au programme

102. ONU-Habitat prévoit qu'un montant total de 10 millions de dollars sera dépensé pour appuyer la mise en œuvre du programme en 2023. Le tableau 12 indique les domaines stratégiques qui bénéficieront d'un appui. En 2022, les recettes estimatives provenant des projets financés à l'aide des ressources préaffectées s'élèveront à 10,3 millions de dollars, dont 6,5 millions de dollars sont attendus de la coopération technique et 3,8 millions de dollars sont attendus des ressources préaffectées de la Fondation.

## B. Aperçu général des ressources humaines

103. Le nouvel organigramme d'ONU-Habitat a été conçu pour être souple et pour aligner les postes sur les quatre domaines stratégiques et leurs objectifs. Les ressources humaines nécessaires sont conformes au plan stratégique pour la période 2020–2023.

104. Le programme de travail annuel pour 2023 prévoit un effectif de 157 postes, dont 82 postes inscrits au budget ordinaire, 14 postes imputés sur les ressources non préaffectées de la Fondation et 61 postes imputés sur le compte de l'appui au programme.

105. Dans le nouvel organigramme, la Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation et la Division des solutions globales travaillent en étroite collaboration avec la Division des programmes régionaux afin d'appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les régions et les pays. Le Service de la gestion, des conseils consultatifs et de la conformité apporte un soutien à toutes les opérations d'ONU-Habitat.

106. Le tableau 19 indique les besoins d'effectifs pour l'année 2023 par rapport aux effectifs de l'année 2022. Le tableau 20 indique les postes nécessaires par domaine stratégique.

Tableau 19  
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur								Agent(e)s des services généraux			Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	AN	AL		Autres classes
<b>2022</b>													
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	1	3	7	6	13	12	1	<b>43</b>	–	26	–	69
Budget ordinaire	1	–	1	4	9	17	14	5	<b>51</b>	–	22	2	75
Appui au programme	–	–	–	–	8	14	6	2	<b>30</b>	3	28	–	61
<b>2022 Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>44</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>124</b>	<b>3</b>	<b>76</b>	<b>2</b>	<b>205</b>
<b>Variations : (diminution)/augmentation</b>													
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	(1)	(3)	(3)	(5)	(11)	(11)	–	(34)	–	(21)	–	(55)
Budget ordinaire	–	–	–	1	–	4	1	–	6	–	1	–	7
<b>Variations nettes</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(5)</b>	<b>(7)</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>	<b>(28)</b>	<b>–</b>	<b>(20)</b>	<b>–</b>	<b>(48)</b>
<b>2023</b>													
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	–	–	4	1	2	1	1	9	–	5	–	14
Budget ordinaire	1	–	1	5	9	21	15	5	57	–	23	2	82
Appui au programme	–	–	–	–	8	14	6	2	30	3	28	–	61
<b>2023 Total</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>96</b>	<b>3</b>	<b>56</b>	<b>2</b>	<b>157</b>

*Abréviations* : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; AN = Administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national ; AL = Agent(e)s recruté(e)s sur le plan local.

Tableau 20  
Répartition estimative des postes par priorité stratégique

	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur									Agent(e)s des services généraux			Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	AN	AL	Autres classes	
<b>2022</b>													
Sous-programme 1	–	–	1	2	3	4	2	1	13	–	7	–	20
Sous-programme 2	–	–	–	1	4	6	4	2	17	–	5	–	22
Sous-programme 3	–	–	–	1	5	7	3	1	17	–	9	–	26
Sous-programme 4	–	–	–	1	2	5	5	1	14	1	12	–	27
Organes directeurs	–	–	–	1	–	–	2	–	3	–	3	–	6
Direction exécutive et administration	1	–	–	2	3	7	2	1	16	1	7	2	26
Appui au programme	–	–	–	1	1	8	4	2	16	1	13	–	30
<b>2023 Total</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>96</b>	<b>3</b>	<b>56</b>	<b>2</b>	<b>157</b>

*Abréviations* : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; AN = Administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national ; AL = Agent(e)s recruté(e)s sur le plan local.

### C. Ressources non préaffectées de la Fondation

107. Le tableau 21 fait apparaître l'évolution financière d'ONU-Habitat de 2018 à 2023 et indique en outre la position financière en 2022 comparée aux montants proposés pour l'année 2023.

108. Les tableaux 21, 22 et 23 font apparaître les besoins en ressources financières des fonds non préaffectés de la Fondation pour l'année 2023. Les tableaux 24 et 25 présentent les besoins en ressources humaines au titre des ressources non préaffectées de la Fondation.

Tableau 21  
Évolution financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépenses/Année	2018	2019	2020	2021*	2022*	2023*
<b>1.0 Financement</b>						
<b>1.1 Solde des fonds et de la réserve en début d'exercice</b>	<b>2 279,0</b>	<b>1 280,0</b>	<b>1 001,0</b>	<b>(479,0)</b>	<b>(1 293,3)</b>	<b>(1 283,3)</b>
<b>Total [1.1]</b>	<b>2 279,0</b>	<b>1 280,0</b>	<b>1 001,0</b>	<b>(479,0)</b>	<b>(1 293,3)</b>	<b>(1 283,3)</b>
<b>1.2 Recettes</b>						
Contributions au budget de l'année	3 594,0	5 128,0	4 861,0	2 374,0	11 978,6	3 001,0
Contributions à la stabilisation de la réserve	–	–	–	–	–	1 873,5
Produit des placements	13,0	94,0	35,0	–	10,0	10,0
Recouvrement des coûts	–	–	–	–	–	–
Autres recettes	92,0	17,0	20,0	(60,8)	–	–
<b>Total [1.2]</b>	<b>3 699,0</b>	<b>5 239,0</b>	<b>4 916,0</b>	<b>2 313,2</b>	<b>11 988,6</b>	<b>4 884,5</b>
<b>Total [1.0]</b>	<b>5 978,0</b>	<b>6 519,0</b>	<b>5 917,0</b>	<b>1 834,2</b>	<b>10 695,3</b>	<b>3 601,2</b>
<b>2.0 Dépenses</b>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires	4 419,0	5 490,0	5 934,0	2 548,8	9 521,0	2 099,9
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	27,0	(1,0)	59,0	–	331,1	20,0
Subventions et transferts de fonds	–	–	50,0	50,0	50,0	50,0
Fournitures et consommables	–	–	–	0,2	93,6	41,4
Voyages	43,0	7,0	1,0	43,0	425,0	183,6
Autres dépenses de fonctionnement	18,0	20,0	343,0	456,6	1 149,8	199,2
Autres dépenses	12,0	2,0	9,0	28,9	408,1	406,9
<b>Total [2.0]</b>	<b>4 519,0</b>	<b>5 518,0</b>	<b>6 396,0</b>	<b>3 127,5</b>	<b>11 978,6</b>	<b>3 001,0</b>

<i>Objet de dépenses/Année</i>	2018	2019	2020	2021*	2022*	2023*
<b>3.0 Soldes du Fonds et de la réserve en fin d'exercice (I-II)</b>	<b>1 459,0</b>	<b>1 001,0</b>	<b>(479,0)</b>	<b>(1 293,3)</b>	<b>(1 283,3)</b>	<b>600,2</b>
Ajustement	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>1 280,0</b>	<b>1 001,0</b>	<b>(479,0)</b>	<b>(1 293,3)</b>	<b>(1 283,3)</b>	<b>600,2</b>
Réserve opérationnelle	1 303,0	1 303,0	2 000,0	2 000,0	2 395,7	600,2
Remboursement du prêt	-	-	-	-	-	-
<b>4.0 Soldes du Fonds en fin d'exercice</b>	<b>(23,0)</b>	<b>(302,0)</b>	<b>(2 479,0)</b>	<b>(3 293,3)</b>	<b>(3 679,0)</b>	<b>-</b>

\* *Prévisions.*

Tableau 22

**Ressources nécessaires à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	2021 (montant effectif)	2022 (crédits approuvés)	Ajustement	Variation en pourcen- tage	2023 (prévisions)	2022	Ajustement	2023
<b>A. Programme de travail</b>								
Dépenses de personnel	525,7	4 820,2	(3 607,0)	(74,8)	1 213,2	35	(27)	8
Autres objets de dépense	66,6	962,7	(616,6)	(64,0)	346,1			
<b>Total partiel</b>	<b>592,3</b>	<b>5 782,9</b>	<b>(4 223,6)</b>	<b>(73,0)</b>	<b>1 559,3</b>	<b>35</b>	<b>(27)</b>	<b>8</b>
<b>B. Organes directeurs</b>								
Dépenses de personnel	460,9	144,8	(144,8)	(100,0)	-	1	(1)	-
Autres objets de dépense	19,6	483,4	(271,4)	(56,1)	212,0			
<b>Total partiel</b>	<b>480,5</b>	<b>628,2</b>	<b>(416,2)</b>	<b>(66,3)</b>	<b>212,0</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>
<b>C. Direction exécutive et administration</b>								
Dépenses de personnel	990,5	2 645,1	(1 800,6)	(68,1)	844,5	16	(11)	5
Autres objets de dépense	149,0	523,4	(369,1)	(70,5)	154,3			
<b>Total partiel</b>	<b>1 139,5</b>	<b>3 168,5</b>	<b>(2 169,7)</b>	<b>(68,5)</b>	<b>998,8</b>	<b>16</b>	<b>(11)</b>	<b>5</b>
<b>D. Appui au programme</b>								
Dépenses de personnel	367,2	1 910,9	(1 868,7)	(97,8)	42,2	17	(16)	1
Autres objets de dépense	18,1	488,1	(299,4)	(61,3)	188,7			
<b>Total partiel</b>	<b>385,3</b>	<b>2 399,0</b>	<b>(2 168,1)</b>	<b>(90,4)</b>	<b>230,9</b>	<b>17</b>	<b>(16)</b>	<b>1</b>
<b>Total par catégorie</b>								
Dépenses de personnel	2 344,3	9 521,0	(7 421,1)	(77,9)	2 099,9	69	(55)	14
Autres objets de dépense	253,3	2 457,6	(1 556,5)	(63,3)	901,1			
<b>Total</b>	<b>2 597,6</b>	<b>11 978,6</b>	<b>(8 977,6)</b>	<b>(74,9)</b>	<b>3 001,0</b>	<b>69</b>	<b>(55)</b>	<b>14</b>



Tableau 23  
**Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses et par priorité stratégique**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>SP1</i>	<i>SP2</i>	<i>SP3</i>	<i>SP4</i>	<i>OD</i>	<i>DEA</i>	<i>AAP</i>	<i>Total</i>
Dépenses de personnel	308,0	307,5	310,6	287,1	–	844,5	42,2	2 099,9
Consultants et experts	–	–	–	–	–	–	20,0	20,0
Voyages du personnel	30,0	30,0	30,0	30,0	10,0	43,6	10,0	183,6
Services contractuels	5,4	9,5	5,9	1,4	200,2	23,5	82,0	327,9
Frais généraux de fonctionnement	12,2	27,3	25,2	8,2	1,2	68,6	56,5	199,2
Fournitures et accessoires	4,8	4,8	6,0	5,4	0,6	9,6	10,2	41,4
Mobilier et matériel	10,0	20,0	20,0	10,0	–	9,0	10,0	79,0
Subventions et contributions	–	–	–	50,0	–	–	–	50,0
<b>Total</b>	<b>370,4</b>	<b>399,1</b>	<b>397,7</b>	<b>392,1</b>	<b>212,0</b>	<b>998,8</b>	<b>230,9</b>	<b>3 001,0</b>
Poste	308,0	307,5	310,6	287,1	–	844,5	42,2	2 099,9
Autres objets de dépense	62,4	91,6	87,1	105,0	212,0	154,3	188,7	901,1
<b>Total</b>	<b>370,4</b>	<b>399,1</b>	<b>397,7</b>	<b>392,1</b>	<b>212,0</b>	<b>998,8</b>	<b>230,9</b>	<b>3 001,0</b>

*Abréviations* : SP = sous-programme ; OD = organes directeurs ; DEA = direction exécutive et administration ; AAP = appui au programme.

109. Le tableau 24 fait apparaître la répartition des postes imputés sur le budget général de la Fondation entre les sous-programmes et les domaines stratégiques. Le tableau 25 fait apparaître l'évolution des effectifs imputés sur le budget général de la Fondation entre 2022 et 2023.

Tableau 24  
**Répartition estimative des postes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains par priorité stratégique**

	<i>Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur</i>						<i>Agent(e)s des services généraux</i>			<i>Total général</i>
	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>AL</i>	<i>Autres classes</i>		
Sous-programme 1	1	–	–	–	–	1	1	–	2	
Sous-programme 2	–	1	–	1	–	2	–	–	2	
Sous-programme 3	1	–	–	–	–	1	2	–	3	
Sous-programme 4	1	–	–	–	–	1	–	–	1	
Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Direction exécutive et administration	1	–	2	–	1	4	1	–	5	
Appui au programme	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
<b>Total (2023)</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>14</b>	

Tableau 25  
**Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : évolution des postes**

	<i>Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agent(e)s des services généraux</i>		
	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>AL</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Total général</i>
<b>2022</b>	1	3	7	6	13	12	1	43	26	–	69
<b>Augmentation/ (diminution)</b>	(1)	(3)	(3)	(5)	(11)	(11)	–	(34)	(21)	–	(55)
<b>2023</b>	–	–	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>14</b>

*Abréviations* : SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; AL = Agent(e)s recruté(e)s sur le plan local.

## 1. Réserve financière générale

110. Conformément à l'article 304.2 b) du Règlement financier (ST/SGB/2015/4), le montant de la réserve financière générale est déterminé selon que de besoin par le Conseil exécutif, sur recommandation du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve). La réserve sert à garantir la liquidité du Fonds général, amortir les fluctuations de trésorerie et permettre à la Fondation de satisfaire aux autres exigences d'une gestion prudente du Fonds général.

111. Compte tenu du montant des dépenses prévues pour 2023, une réserve financière générale de 0,6 million de dollars est recommandée, soit 20 % du budget général de la Fondation (3 millions de dollars), comme indiqué au tableau 21. Le montant recommandé repose sur le versement des ressources non préaffectées de la Fondation par le passé. Cette réserve financière sera comptabilisée dès approbation par le Conseil exécutif du programme de travail et du budget proposés pour 2023 dans l'état financier de 2022.

## 2. Sous-programme 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

Tableau 26  
Ressources nécessaires, par source de financement  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2022	Ajustement	2023	2022	2023
<b>Ressources non préaffectées de la Fondation</b>					
Dépenses de personnel	1 221,2	(913,2)	308,0	7	2
Autres objets de dépense	183,4	(121,0)	62,4		
<b>Total partiel</b>	<b>1 404,6</b>	<b>(1 034,2)</b>	<b>370,4</b>	<b>7</b>	<b>2</b>
<b>Budget ordinaire</b>					
Dépenses de personnel	2 015,4	–	2 015,4	13	13
Autres objets de dépense	414,9	(121,7)	293,2		
<b>Total partiel</b>	<b>2 430,3</b>	<b>(121,7)</b>	<b>2 308,6</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Ressources préaffectées de la Fondation</b>					
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	30 760,4	(21 445,0)	9 315,4		
<b>Total partiel</b>	<b>30 760,4</b>	<b>(21 445,0)</b>	<b>9 315,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Coopération technique</b>					
Dépenses de personnel	–	844,2	844,2	–	–
Autres objets de dépense	27 331,7	(3 598,0)	23 733,7		
<b>Total partiel</b>	<b>27 331,7</b>	<b>(2 753,8)</b>	<b>24 577,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Appui au programme</b>					
Dépenses de personnel	752,2	126,1	878,3	5	5
Autres objets de dépense	267,2	(97,0)	170,2		
<b>Total partiel</b>	<b>1 019,4</b>	<b>29,1</b>	<b>1 048,5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total par catégorie</b>					
Dépenses de personnel	3 988,8	(787,1)	3 201,7	25	20
Autres objets de dépense	58 957,6	(24 538,5)	34 419,1		
<b>Total partiel</b>	<b>62 946,4</b>	<b>(25 325,6)</b>	<b>37 620,8</b>	<b>25</b>	<b>20</b>

Tableau 27  
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur						Total	Agent(e)s des services généraux		Total général
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		AL	Autres classes	
<b>2022</b>										
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	1	2	–	1	–	4	3	–	7
Budget ordinaire	1	1	1	3	2	1	9	4	–	13
Appui au programme	–	–	2	1	–	–	3	2	–	5
<b>Total (2022)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>25</b>
Variations : (diminution)/augmentation										
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	–	(2)	–	(1)	–	(3)	(2)	–	(5)
Budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui au programme	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variations nettes	-	-	(2)	-	(1)	–	(3)	(2)	–	(5)
<b>2023</b>										
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	1	–	–	–	–	1	1	–	2
Budget ordinaire	1	1	1	3	2	1	9	4	–	13
Appui au programme	–	–	2	1	–	–	3	2	–	5
<b>2023 Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>20</b>

Abréviations : D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; AL = Agent(e)s recruté(e)s sur le plan local.

### 3. Sous-programme 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Tableau 28  
Ressources nécessaires, par source de financement  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2022	Ajustement	2023	2022	2023
<b>Ressources non préaffectées de la Fondation</b>					
Dépenses de personnel	1 318,8	(1 011,3)	307,5	8	2
Autres objets de dépense	266,8	(175,2)	91,6		
<b>Total partiel</b>	<b>1 585,6</b>	<b>(1 186,5)</b>	<b>399,1</b>	<b>8</b>	<b>2</b>
<b>Budget ordinaire</b>					
Dépenses de personnel	2 361,4	–	2 361,4	16	16
Autres objets de dépense	374,6	(133,9)	240,7		
<b>Total partiel</b>	<b>2 736,0</b>	<b>(133,9)</b>	<b>2 602,1</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>Ressources préaffectées de la Fondation</b>					
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	9 543,1	487,6	10 030,7		
<b>Total partiel</b>	<b>9 543,1</b>	<b>487,6</b>	<b>10 030,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Coopération technique</b>					
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	26 217,6	264,1	26 481,7		
<b>Total partiel</b>	<b>26 217,6</b>	<b>264,1</b>	<b>26 481,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Catégorie	Ressources			Postes	
	2022	Ajustement	2023	2022	2023
<b>Appui au programme</b>					
Dépenses de personnel	413,9	333,6	747,5	4	4
Autres objets de dépense	132,6	11,2	143,8		
<b>Total partiel</b>	<b>546,5</b>	<b>344,8</b>	<b>891,3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total par catégorie</b>					
Dépenses de personnel	4 094,1	(677,7)	3 416,4	28	22
Autres objets de dépense	36 534,7	453,8	36 988,5		
<b>Total partiel</b>	<b>40 628,8</b>	<b>(223,9)</b>	<b>40 404,5</b>	<b>28</b>	<b>22</b>

Tableau 29  
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur					Total	Agent(e)s des services généraux		Total général
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		AL	Autres classes	
<b>2022</b>									
Ressources non préaffectées de la Fondation	2	1	2	2	–	7	1	–	8
Budget ordinaire	1	2	4	2	2	11	5	–	16
Appui au programme	–	1	2	1	–	4	–	–	4
<b>Total (2022)</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>28</b>
<b>Variations : (diminution)/augmentation</b>									
Ressources non préaffectées de la Fondation	(2)	–	(2)	(1)	–	(5)	(1)	–	(6)
Budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui au programme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variations nettes</b>	<b>(2)</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	<b>–</b>	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>	<b>–</b>	<b>(6)</b>
<b>2023</b>									
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	1	–	1	–	2	–	–	2
Budget ordinaire	1	2	4	2	2	11	5	–	16
Appui au programme	–	1	2	1	–	4	–	–	4
<b>Total (2023)</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>22</b>

Abréviations : D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; AL = Agent(e)s recruté(e)s sur le plan local.

#### 4. Sous-programme 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

Tableau 30  
Ressources nécessaires, par source de financement  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2022	Ajustement	2023	2022	2023
<b>Ressources non préaffectées de la Fondation</b>					
Dépenses de personnel	994,6	(684,0)	310,6	10	3
Autres objets de dépense	253,5	(166,4)	87,1		
<b>Total partiel</b>	<b>1 248,1</b>	<b>(850,4)</b>	<b>397,7</b>	<b>10</b>	<b>3</b>
<b>Budget ordinaire</b>					
Dépenses de personnel	2 063,0	202,3	2 265,3	13	14
Autres objets de dépense	376,2	(122,9)	253,3		

Catégorie	Ressources			Postes	
	2022	Ajustement	2023	2022	2023
<b>Total partiel</b>	<b>2 439,2</b>	<b>79,4</b>	<b>2 518,6</b>	<b>13</b>	<b>14</b>
<b>Ressources préaffectées de la Fondation</b>					
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	23 048,5	(14 687,8)	8 360,7		
<b>Total partiel</b>	<b>23 048,5</b>	<b>(14 687,8)</b>	<b>8 360,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Coopération technique					
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	44 196,9	(22 106,9)	22 090,0		
<b>Total partiel</b>	<b>44 196,9</b>	<b>(22 106,9)</b>	<b>22 090,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Appui au programme</b>					
Dépenses de personnel	816,3	428,6	1 244,9	9	9
Autres objets de dépense	204,5	(5,0)	199,5		
<b>Total partiel</b>	<b>1 020,8</b>	<b>423,6</b>	<b>1 444,4</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Total par catégorie</b>					
Dépenses de personnel	3 873,9	(53,1)	3 820,8	32	26
Autres objets de dépense	68 079,6	(37 089,0)	30 990,6		
<b>Total partiel</b>	<b>71 953,5</b>	<b>(37 142,1)</b>	<b>34 811,4</b>	<b>32</b>	<b>26</b>

Tableau 31  
Répartition estimative des postes par source de financement

	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	AL	Autres classes	Total général
<b>2022</b>									
Ressources non préaffectées de la Fondation	1	–	2	1	–	4	6	–	10
Budget ordinaire	–	2	4	3	1	10	3	–	13
Appui au programme	–	3	2	–	–	5	4	–	9
<b>Total (2022)</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>32</b>
Variations : (diminution)/augmentation									
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	–	(2)	(1)	–	(3)	(4)	–	(7)
Budget ordinaire	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variations nettes	–	–	(1)	(1)	–	(2)	(4)	–	(6)
<b>2023</b>									
Ressources non préaffectées de la Fondation	1	–	–	–	–	1	2	–	3
Budget ordinaire	–	2	5	3	1	11	3	–	14
Appui au programme	–	3	2	–	–	5	4	–	9
<b>Total (2023)</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>26</b>

Abréviations : D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; AL = Agent(e)s recruté(e)s sur le plan local.

## 5. Sous-programme 4 : prévention et gestion effectives des crises urbaines

Tableau 32  
Ressources nécessaires, par source de financement  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2022	Ajustement	2023	2022	2023
<b>Ressources non préaffectées de la Fondation</b>					
Dépenses de personnel	1 285,6	(998,5)	287,1	10	1
Autres objets de dépense	259,0	(154,0)	105,0		
<b>Total partiel</b>	<b>1 544,6</b>	<b>(1 152,5)</b>	<b>392,1</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
<b>Budget ordinaire</b>					
Dépenses de personnel	2 018,9	202,3	2 221,2	14	15
Autres objets de dépense	461,5	(129,9)	331,6		
<b>Total partiel</b>	<b>2 480,4</b>	<b>72,4</b>	<b>2 552,8</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
<b>Ressources préaffectées de la Fondation</b>					
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	4 786,8	4 116,9	8 903,7		
<b>Total partiel</b>	<b>4 786,8</b>	<b>4 116,9</b>	<b>8 903,7</b>	–	–
<b>Coopération technique</b>					
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	52 099,3	(28 599,2)	23 500,1		
<b>Total partiel</b>	<b>52 099,3</b>	<b>(28 599,2)</b>	<b>23 500,1</b>	–	–
<b>Appui au programme</b>					
Dépenses de personnel	917,1	(89,5)	827,6	11	11
Autres objets de dépense	405,7	(124,9)	280,8		
<b>Total partiel</b>	<b>1 322,8</b>	<b>(214,4)</b>	<b>1 108,4</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Total par catégorie</b>					
Dépenses de personnel	4 221,6	(885,7)	3 335,9	35	27
Autres objets de dépense	58 012,3	(24 891,1)	33 121,2	–	
<b>Total partiel</b>	<b>62 233,9</b>	<b>(25 776,8)</b>	<b>36 457,1</b>	<b>35</b>	<b>27</b>

Tableau 33  
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur						Agent(e)s des services généraux		Total général	
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	AN		AL
<b>2022</b>										
Ressources non préaffectées de la Fondation	2	1	1	1	1	–	6	–	4	10
Budget ordinaire	–	–	1	3	5	1	10	–	4	14
Appui au programme	–	–	1	1	–	–	2	1	8	11
<b>Total (2022)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>35</b>
<b>Variations : (diminution)/augmentation</b>										
Ressources non préaffectées de la Fondation	(2)	–	(1)	(1)	(1)	–	(5)	–	(4)	(9)
Budget ordinaire	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variations nettes	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(8)</b>
<b>2023</b>										
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Budget ordinaire	–	–	1	4	5	1	11	–	4	15

	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur						Agent(e)s des services généraux			Total général
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	AN	AL	
	Appui au programme	–	–	1	1	–	–	2	1	
<b>Total (2023)</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>27</b>

*Abréviations* : D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; AN = Administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national ; AL = Agent(e)s recruté(e)s sur le plan local.

## 6. Direction exécutive et administration

Tableau 34

### Ressources nécessaires, par source de financement

(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2022	Ajustement	2023	2022	2023
<b>Ressources non préaffectées de la Fondation</b>					
Dépenses de personnel	2 645,1	(1 800,6)	844,5	16	5
Autres objets de dépense	523,4	(369,1)	154,3		
<b>Total partiel</b>	<b>3 168,5</b>	<b>(2 169,7)</b>	<b>998,8</b>	16	5
<b>Budget ordinaire</b>					
Dépenses de personnel	1 300,2	415,1	1 715,3	7	9
Autres objets de dépense	191,3	2,7	194,0		
<b>Total partiel</b>	<b>1 491,5</b>	<b>417,8</b>	<b>1 909,3</b>	7	9
<b>Ressources préaffectées de la Fondation</b>					
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	983,2	1 273,3	2 256,5		
<b>Total partiel</b>	<b>983,2</b>	<b>1 273,3</b>	<b>2 256,5</b>	–	–
<b>Appui au programme</b>					
Dépenses de personnel	1 175,2	315,3	1 490,5	12	12
Autres objets de dépense	216,7	(3,9)	212,8		
<b>Total partiel</b>	<b>1 391,9</b>	<b>311,4</b>	<b>1 703,3</b>	12	12
<b>Total par catégorie</b>					
Dépenses de personnel	5 120,5	(1 070,2)	4 050,3	35	26
Autres objets de dépense	1 914,6	943,5	2 858,1	–	
<b>Total partiel</b>	<b>7 035,1</b>	<b>(126,7)</b>	<b>6 908,4</b>	<b>35</b>	<b>26</b>

Tableau 35

### Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur									Agent(e)s des services généraux		Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	AN	AL		Autres classes
<b>2022</b>													
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	1	1	1	2	5	1	1	12	–	4	–	16
Budget ordinaire	1	–	–	1	2	–	–	–	4	–	1	2	7
Appui au programme	–	–	–	–	1	3	2	–	6	1	5	–	12
<b>2022 Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>35</b>

**Variations :**  
(diminution)/augmentation

	<i>Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agent(e)s des services généraux</i>			
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>AN</i>	<i>AL</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Total général</i>
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	(1)	(1)	–	(2)	(3)	(1)	–	(8)	–	(3)	–	(11)
Budget ordinaire	–	–	–	–	–	2	–	–	2	–	–	–	2
<b>Variations nettes</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>–</b>	<b>(6)</b>	<b>–</b>	<b>(3)</b>	<b>–</b>	<b>(9)</b>
<b>2023</b>													
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	–	–	1	–	2	–	1	4	–	1	–	5
Budget ordinaire	1	–	–	1	2	2	–	–	6	–	1	2	9
Appui au programme	–	–	–	–	1	3	2	–	6	1	5	–	12
<b>Total (2023)</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>26</b>

*Abréviations* : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; AN = Administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national ; AL = Agent(e)s recruté(e)s sur le plan local.

## 7. Organes directeurs

Tableau 36

### Ressources nécessaires, par source de financement

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2022</i>	<i>Ajustement</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<b>Ressources non préaffectées de la Fondation</b>					
Dépenses de personnel	144,8	(144,8)	–	1	–
Autres objets de dépense	483,4	(271,4)	212,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>628,2</b>	<b>(416,2)</b>	<b>212,0</b>	<b>1</b>	<b>–</b>
<b>Budget ordinaire</b>					
Dépenses de personnel	551,7	175,4	727,1	5	6
Autres objets de dépense	33,5	9,0	42,5	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>585,2</b>	<b>184,4</b>	<b>769,6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Appui au programme</b>					
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	274,5	(274,5)	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>274,5</b>	<b>(274,5)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total par catégorie</b>					
Dépenses de personnel	696,5	30,6	727,1	6	6
Autres objets de dépense	791,4	(441,5)	349,9	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 487,9</b>	<b>(410,9)</b>	<b>1 077,0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

Tableau 37

### Répartition estimative des postes par source de financement

	<i>Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur</i>			<i>Agent(e)s des services généraux</i>	
	<i>D-1</i>	<i>P-3</i>	<i>Total</i>	<i>AL</i>	<i>Total général</i>
<b>2022</b>					
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	1	1	–	1
Budget ordinaire	1	1	2	3	5
<b>Total (2022)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
<b>Variations : (diminution)/augmentation</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>



	<i>Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur</i>			<i>Agent(e)s des services généraux</i>	
	<i>D-1</i>	<i>P-3</i>	<i>Total</i>	<i>AL</i>	<i>Total général</i>
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	(1)	(1)	–	(1)
Budget ordinaire	–	1	1	–	1
<b>Variations nettes</b>	–	–	–	–	–
<b>2023</b>					
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	–	–	–	–
Budget ordinaire	1	2	3	3	6
<b>Total (2023)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>

*Abréviations* : D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; AL = Agent(e)s recruté(e)s sur le plan local.

## 8. Appui au programme

Tableau 38

### Ressources nécessaires, par source de financement (en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2022</i>	<i>Ajustement</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<b>Ressources non préaffectées de la Fondation</b>					
Dépenses de personnel	1 910,9	(1 868,7)	42,2	17	1
Autres objets de dépense	488,1	(299,4)	188,7		
<b>Total partiel</b>	<b>2 399,0</b>	<b>(2 168,1)</b>	<b>230,9</b>	<b>17</b>	<b>1</b>
<b>Budget ordinaire</b>					
Dépenses de personnel	1 093,2	291,9	1 385,1	7	9
Autres objets de dépense	20,0	39,7	59,7		
<b>Total partiel</b>	<b>1 113,2</b>	<b>331,6</b>	<b>1 444,8</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
<b>Appui au programme</b>					
Dépenses de personnel	2 251,3	(500,8)	1 750,5	20	20
Autres objets de dépense	3 401,3	(1 297,3)	2 104,0		
<b>Total partiel</b>	<b>5 652,6</b>	<b>(1 798,1)</b>	<b>3 854,5</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Total par catégorie</b>					
Dépenses de personnel	5 255,4	(2 077,6)	3 177,8	44	30
Autres objets de dépense	3 909,4	(1 423,3)	2 486,1	-	
<b>Total partiel</b>	<b>9 164,8</b>	<b>(3 500,9)</b>	<b>5 663,9</b>	<b>44</b>	<b>30</b>

Tableau 39  
Répartition estimative des postes par source de financement

	<i>Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur</i>					<i>Total</i>	<i>Agent(e)s des services généraux</i>		<i>Total général</i>
	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>		<i>AN</i>	<i>AL</i>	
<b>2022</b>									
Ressources non préaffectées de la Fondation	1	–	3	5	–	9	–	8	17
Budget ordinaire	–	1	3	1	–	5	–	2	7
Appui au programme	–	–	5	3	2	10	1	9	20
<b>Total (2022)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>44</b>
<b>Variations : (diminution)/augmentation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ressources non préaffectées de la Fondation	(1)	–	(3)	(5)	–	(9)	–	(7)	(16)
Budget ordinaire	1	–	–	–	–	1	–	1	2
<b>Variations nettes</b>	–	–	<b>(3)</b>	<b>(5)</b>	–	<b>(8)</b>	–	<b>(6)</b>	<b>(14)</b>
<b>2023</b>									
Ressources non préaffectées de la Fondation	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Budget ordinaire	1	1	3	1	–	6	–	3	9
Appui au programme	–	–	5	3	2	10	1	9	20
<b>Total (2023)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>30</b>

*Abréviations* : D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; AN = Administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national ; AL = Agent(e)s recruté(e)s sur le plan local.

## Annexe I

### Résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Au paragraphe 6 du rapport du CCQAB, le Comité a été informé que le Corps commun d'inspection avait proposé d'entreprendre une évaluation de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, qui devait débiter en 2019 et s'achever en 2020. À la demande de la direction d'ONU-Habitat, l'évaluation a été reprogrammée pour 2020–2021 pour permettre l'évaluation des processus de changements mis en train depuis les réformes entreprises en 2018 au sein d'ONU-Habitat.</p>	<p><b>État d'application</b> : En cours</p> <p>Le Corps commun d'inspection a commencé l'évaluation au premier trimestre de 2021. Les résultats ont été publiés au troisième trimestre de 2022.</p>

## Annexe II

## Résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes

(A/76/307/Add.1) « Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2020 – Rapport du Secrétaire général »

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) identifie les risques qui pourraient affecter l'exécution des projets avant la phase d'exécution afin de réduire au minimum les effets négatifs que produit le report des avantages attendus pour les sociétés concernées ; b) planifie et gère les procédures de recrutement dans les bureaux extérieurs pour s'assurer de disposer en temps utile du personnel voulu et ainsi améliorer l'exécution des projets. (2015 A/71/5/Add.9, chap. II, par. 54)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>Un nouveau guide relatif à la gestion des risques liés aux projets a été élaboré ; on y trouve des orientations concernant la gestion des risques liés notamment au recrutement et aux activités non exécutées par les partenaires d'exécution. Il devrait être approuvé par un comité chargé de la surveillance des risques et de la responsabilité. Le comité devrait être reconstitué au quatrième trimestre de 2022 pour examiner et approuver le guide.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) organise des séances de sensibilisation à la gestion du risque institutionnel pour permettre au personnel des bureaux de pays d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à la mise en œuvre efficace du dispositif de gestion du risque institutionnel ; b) établit un inventaire des risques, conformément à ses propres directives relatives à la gestion du risque institutionnel, et prépare une synthèse des risques majeurs et des principales stratégies d'intervention en vue d'atténuer les risques liés à l'exécution des projets. (2016 A/72/5/Add.9, chap. II, par. 13)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>Un nouveau guide relatif à la gestion des risques liés aux projets a été élaboré ; on y trouve des orientations concernant la gestion des risques liés notamment au recrutement et aux activités non exécutées par les partenaires d'exécution. Le processus d'établissement de l'inventaire des risques a débuté et devrait être achevé à la date cible révisée.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) élabore des stratégies visant à réduire au minimum les dépenses liées aux services de consultants, conformément aux objectifs énoncés dans son plan stratégique pour 2014–2019 ; b) intègre l'objectif de réduction au minimum des dépenses liées aux services de consultants à son cadre de résultats afin de suivre les progrès accomplis et d'en rendre compte régulièrement. (2016 A/72/5/Add.9, chap. II, par. 23)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat renforce le suivi de l'exécution des projets financés par des accords conditionnels afin de garantir que les produits puissent être effectivement comptabilisés, une fois les conditions remplies, et de réduire le montant du passif dans les états financiers. (2016 A/72/5/Add.9, chap. II, par. 74)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat assurera le suivi des engagements conditionnels sur une base semestrielle avec les prestataires de services budgétaires et financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) de manière à renforcer le suivi de l'exécution des projets financés par des accords conditionnels.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat a) veille à ce que des programmes de renforcement des capacités soient organisés à l'intention de tout le personnel chargé de la mobilisation des ressources aux niveaux national et régional ; b) établit des directives et les communique à ses bureaux régionaux et à ses bureaux de pays, conformément au cadre de résultats de la stratégie concernant les relations avec les donateurs et les recettes. (2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 15)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat fasse en sorte que le fond et les aspects financiers des descriptifs de projets soient examinés et approuvés par le Groupe consultatif sur les projets avant la signature des accords de financement correspondants, conformément aux directives de gestion axée sur les projets. (2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 19)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille à ce que des documents soient établis pour justifier tout déplacement de biens, afin de limiter les risques de perte. (2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 22)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) verse les fonds destinés aux partenaires d'exécution en temps voulu, de sorte que les activités prévues puissent être menées dans les délais prescrits ; b) crée une procédure de paiement accélérée tenant compte des risques pour les pays hautement prioritaires ou en situation d'urgence, comme l'avait proposé son bureau de pays en République arabe syrienne.</p> <p>(2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 32)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille à ce que les bureaux de pays en Colombie et au Brésil : a) trouvent des sites extérieurs mieux sécurisés aux fins du stockage de leurs sauvegardes et accessibles au personnel en cas de catastrophe ; b) élaborent des plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre.</p> <p>(2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 44)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat établisse des structures de gestion et des politiques et procédures administratives relatives à la nouvelle configuration par pôles, afin d'orienter la gestion quotidienne des opérations assurées par les pôles au sein du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.</p> <p>(2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 51)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat respecte l'instruction administrative relative aux consultants et aux vacataires (ST/AI/2013/4) en utilisant la liste des candidats qualifiés dans le cadre de la sélection de consultants et de vacataires afin de garantir le recrutement d'un personnel expérimenté.</p> <p>(2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 55)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) adhère à la politique de gestion axée sur les résultats en matière d'établissement de rapports par l'intégration d'analyses des indicateurs du cadre logique dans leurs rapports sur les progrès accomplis dans l'exécution des projets ; b) établisse des plans de travail annuels pour ses activités qui soient en conformité avec le programme de travail adopté pour l'exercice biennal.</p> <p>(2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 59)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat procède à une analyse complète des registres relatifs aux subventions, en accordant une attention particulière aux cas mentionnés par le Comité. ONU-Habitat devrait à cette occasion déterminer le statut des sommes versées aux partenaires d'exécution et reçues en application d'accords conditionnels, contrôler le respect des dispositions des accords conclus et, le cas échéant, demander le remboursement des ressources fournies en application de ces accords et corriger les écritures comptables.</p> <p>(2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 21)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat procédera à une analyse complète du registre relatif aux subventions, y compris s'agissant des cas mentionnés par le Comité, afin de déterminer le statut des sommes versées aux partenaires d'exécution et reçues en application d'accords conditionnels. Le respect des dispositions des accords conclus sera également contrôlé et, le cas échéant, le remboursement des ressources fournies sera demandé et les écritures comptables corrigées seront traitées.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat évalue la possibilité de constituer des provisions pour dépréciation pour les comptes d'avances.</p> <p>(2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 22)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat collaborera avec l'ONUN en vue de donner suite à cette recommandation.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette en place, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, un cadre et une méthode de recouvrement intégral des coûts applicables à toutes les unités d'ONU-Habitat, et communique des informations à ce sujet à ses pôles et bureaux.</p> <p>(2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 42)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat insistera à nouveau sur les dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale afin de veiller à ce que tous les projets financent intégralement les coûts directs encourus et à ce que ses ressources de base ne servent pas à subventionner des activités de projets.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat saisisse des informations détaillées sur chaque projet dans le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité, afin de faciliter l'exécution desdits projets et le suivi des progrès.</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat améliore les contrôles des informations mises à jour, prévus au paragraphe 36 de la politique de gestion axée sur les projets. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 54)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat intègre dans son Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité les évaluations à mi-parcours et de fin de projet de tous ses projets. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 62)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>En 2016, ONU-Habitat a lancé un système en ligne de suivi des recommandations issues des évaluations, qui a été intégré au Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité. En outre, en 2019, il a procédé à la mise en service d'une deuxième version du Système qui comprenait un module d'évaluation. Le module a permis d'améliorer le flux de travail en matière de planification, de mise en œuvre et de communication de l'information dans ce domaine. Il permet de télécharger, d'éditer, de lister et de trier les évaluations à venir ou déjà réalisées par ONU-Habitat, y compris celles ayant lieu à mi-parcours et en fin de projet.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat améliore les contrôles liés aux rapports d'évaluation prévus au paragraphe 19 de sa politique de gestion axée sur les projets.</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>Comme indiqué au paragraphe ci-dessus, ONU-Habitat prend actuellement les mesures nécessaires pour donner suite à la recommandation.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette à jour ses documents internes, tels que la politique de gestion axée sur les projets et les directives et le manuel relatifs au Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité, afin d'indiquer clairement que ce sont le progiciel Umoja et ses extensions qui sont utilisés pour l'exécution des différentes tâches réalisées par l'entité. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 67)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat procède à un examen des charges afférentes aux projets dirigés ou appuyés par des consultants. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 77)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>En 2018, l'ONUN a déterminé et signalé aux services du Siège de l'ONU que les frais de voyage des consultants étaient classés à tort dans les dépenses de personnel. Les services du Siège ont apporté une amélioration à Umoja et le problème a été réglé : depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, tous les nouveaux voyages sont classés sous la bonne rubrique.</p> <p>ONU-Habitat vérifiera les frais de voyage afin de repérer tout montant ayant été inscrit par erreur dans la catégorie des voyages du personnel et procédera manuellement aux corrections voulues afin de donner pleinement suite à la recommandation du Comité.</p>
<p>Le Comité recommande que, dans le cadre de cet examen, ONU-Habitat demande que les charges afférentes aux voyages soient reclassées dans le compte connexe et apporte les corrections voulues aux écritures comptables. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 78)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>Il sera donné suite à la présente recommandation par les mêmes moyens employés pour mettre en œuvre la recommandation précédente.</p>
<p>Le Comité recommande que le Programme renforce les mesures visant à repérer et rectifier les erreurs de classification et fixe clairement l'étendue et la fréquence des contrôles. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 79)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>Il sera donné suite à la présente recommandation par les mêmes moyens employés pour mettre en œuvre la recommandation précédente.</p>
<p>Le Comité recommande que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes fasse en sorte que les plans de voyage trimestriels du pôle de Mexico soient établis conformément aux dispositions du manuel 2017 des procédures applicables au cycle des projets afin que les voyages soient dûment autorisés. (2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 87)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>La mise en œuvre de la présente recommandation a été interrompue en 2020 par la pandémie de COVID-19. Les déplacements du personnel restent limités. La mise en œuvre du module IPMR d'Umoja-Extension 2 facilitera le suivi des prochains ateliers s'agissant des déplacements planifiés. Cette recommandation est considérée comme étant en cours d'application, compte tenu des événements mentionnés.</p>

*Résumé de la recommandation*

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat établisse en temps voulu un plan d'acquisition annuel complet aussi exact que possible, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et au Manuel des achats, en y faisant figurer ses bureaux régionaux, bureaux de pays et pôles.

(2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 95)

Le Comité recommande qu'à chaque échelon administratif d'ONU-Habitat soit établi un catalogue de risques complet, en application des directives relatives à la mise en œuvre du dispositif de gestion du risque institutionnel établies par l'organisation.

(2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 107)

Le Comité recommande que l'administration d'ONU-Habitat facilite puis valide le recensement des risques effectué par chacun de ses bureaux régionaux, ce qui lui donnera une meilleure vue d'ensemble des difficultés et des facteurs de risque propres à chaque région et des moyens d'atténuer les risques pesant sur ses bureaux au niveau local.

(2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 108)

Le Comité recommande qu'en ce qui concerne les bureaux du pôle de Rio de Janeiro, ONU-Habitat fasse le nécessaire pour obtenir un bail signé par les deux parties qui remplisse toutes les conditions requises.

(2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 115)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat passe en revue les décaissements ayant servi à payer un loyer à l'Instituto Pereira Passos de la municipalité de Rio de Janeiro et en établisse clairement le fondement juridique.

(2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 116)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat améliore le contrôle des congés annuels afin de veiller à ce que tout congé soit demandé puis approuvé par les superviseurs concernés avant d'être pris.

(2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 127)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat consulte périodiquement et en temps voulu le système de demande de congé afin de repérer les absences non comptabilisées et, au besoin, de procéder à une retenue sur le salaire des fonctionnaires concernés.

(2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 128)

Le Comité recommande que l'administration d'ONU-Habitat établisse un mécanisme adéquat qui permette une meilleure coordination entre le Programme et le BSCI de sorte que tous les cas de fraude et de présomption de fraude soient signalés et que toutes les informations les concernant soient consignées.

(2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 132)

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette en place des contrôles suffisants concernant les accords juridiquement contraignants afin que les contributions volontaires soient correctement comptabilisées au cours de l'année où lesdits accords prennent effet.

(2019 A/75/5/Add.9, par. 19)

*Suite donnée à la recommandation*

*État d'application* : achevé

ONU-Habitat a achevé en 2021 la soumission du plan de demande annuel pour 2021. Il s'agira d'un processus annuel. ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer ; il lui communiquera les pièces justificatives pour vérification.

*État d'application* : en cours

En raison des contraintes financières pesant sur ONU-Habitat, les capacités de l'unité administrative responsable de la gestion du risque institutionnel ont été limitées. Néanmoins, cette activité et l'établissement d'un inventaire des risques figurent au rang des priorités d'ONU-Habitat. Le processus d'établissement du catalogue des risques et de l'inventaire des risques à l'échelle de l'organisation a commencé et sera ensuite appliqué à chaque niveau administratif.

*État d'application* : en cours

La suite donnée à la recommandation précédente permettra également de mettre en œuvre la présente recommandation.

*État d'application* : en cours

ONU-Habitat considère cette recommandation comme étant en cours d'application.

*État d'application* : achevé

*État d'application* : en cours

ONU-Habitat a commencé à effectuer des contrôles périodiques pour s'assurer que les membres du personnel soumettent leurs demandes de congé et que celles-ci sont approuvées par leurs supérieurs avant que les congés ne soient pris. Il collabore avec l'ONUN et le Siège de l'ONU pour garantir la disponibilité d'outils permettant de surveiller efficacement les procédures d'approbation appliquées.

*État d'application* : en cours

ONU-Habitat collabore avec l'ONUN et le Siège de l'ONU afin de veiller à ce que des outils de suivi efficaces soient disponibles pour repérer les absences – pour congé ou maladie – excédentaires, qui nécessitent un recouvrement financier.

*État d'application* : achevé

*État d'application* : en cours

ONU-Habitat et l'ONUN ont mis en place des contrôles visant à faire en sorte que les accords relatifs aux contributions soient enregistrés au cours de l'année où ils prennent effet, mais ces contrôles seront réexaminés en collaboration avec l'ONUN. ONU-Habitat communique régulièrement avec les responsables des projets afin de s'assurer que tous les accords signés à la fin d'une période donnée ont débouché sur la création et l'approbation par l'ONUN et que les montants concernés ont été comptabilisés au titre de la période appropriée.

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Le Comité recommande que les bureaux de pays de Sri Lanka et de l'Afghanistan, ainsi que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, se conforment à la politique relative aux partenaires d'exécution en prolongeant les accords de coopération, y compris leurs avenants, avant leur date d'expiration, ce qui permettrait d'éviter les périodes d'invalidité des accords.</p> <p>(2019 A/75/5/Add.9, par. 55)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande que les bureaux de pays du Cambodge et de la République démocratique populaire lao veillent, conjointement avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, à ce que les fonds soient débloqués et que les versements aux partenaires d'exécution soient effectués dans les délais, conformément aux accords de coopération.</p> <p>(2019 A/75/5/Add.9, par. 56)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande que les bureaux de pays de l'Afghanistan, de la République démocratique populaire lao et des Philippines, ainsi que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, veillent à ce que les délais de réalisation des produits soient respectés, de même que l'échéancier de versements, afin d'améliorer l'exécution des projets avec les partenaires de réalisation, selon les modalités prévues.</p> <p>(2019 A/75/5/Add.9, par. 57)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>Des ajustements sont actuellement effectués en coordination avec les partenaires d'exécution, notamment des ajustements aux plans de travail et des rapports périodiques aux donateurs.</p>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays de Sri Lanka et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique prennent des mesures pour approuver les versements aux partenaires de réalisation conformément aux exigences obligatoires prévues dans l'accord, qui doivent être reçues avant ou au même moment que les demandes de paiement.</p> <p>(2019 A/75/5/Add.9, par. 58)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat contrôle les paiements conformément aux clauses et conditions des accords et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, en particulier le principe d'exécution défini dans les normes IPSAS. Avec l'aide du bureau régional, le bureau de pays du Sri Lanka a pris des mesures, y compris l'établissement d'une fiche de suivi pour veiller à ce que les paiements soient effectués en temps voulu.</p>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays des Philippines et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, ainsi que le siège d'ONU-Habitat, prennent les mesures nécessaires pour que la valeur maximale des accords de communauté soit réexaminée et clairement définie dans un document officiel.</p> <p>(2019 A/75/5/Add.9, par. 77)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat précisera dans un document officiel la valeur maximale des accords de communauté.</p>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays de l'Afghanistan et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique publient un document officiel dans lequel seront énoncées des directives président au recrutement du personnel par des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies, afin de garantir que ces entités suivent des procédures de recrutement appropriées.</p> <p>(2019 A/75/5/Add.9, par. 88)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays en Afghanistan et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique surveillent l'entité extérieure au système des Nations Unies, afin de s'assurer qu'elle procède correctement aux recrutements des vacataires.</p> <p>(2019 A/75/5/Add.9, par. 108)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays aux Philippines et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, en coopération avec le PNUD, veillent à ce que les vacataires fournissent des services dans les délais impartis conformément aux produits convenus et prévus aux contrats.</p> <p>(2019 A/75/5/Add.9, par. 119)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>



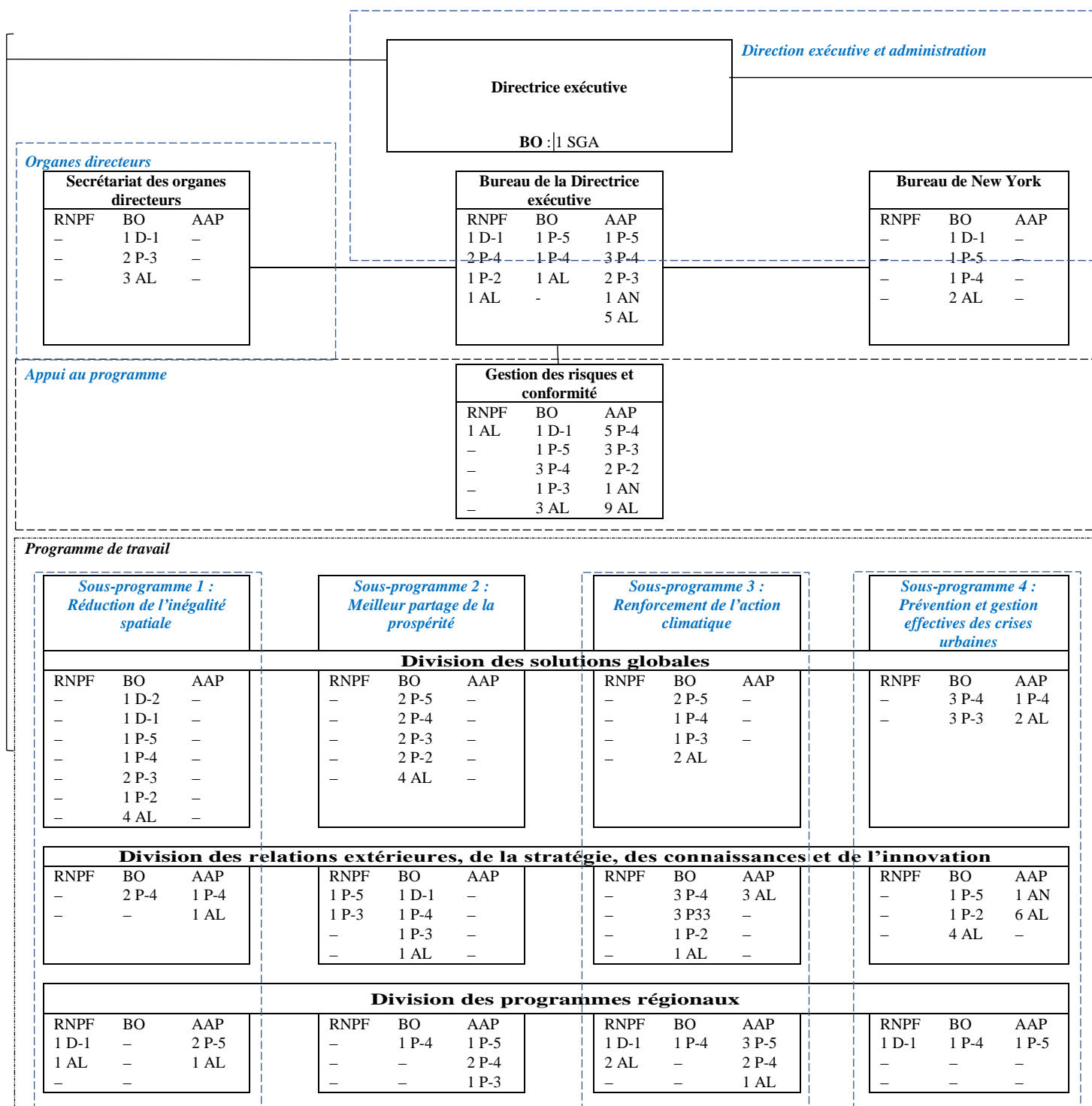
<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille à ce que l'indemnisation des heures supplémentaires, sous forme de congé de compensation et de rémunération en espèces, soit calculée conformément aux dispositions de la circulaire UNON/IC/2015/07 et aux instructions pertinentes, en respectant le calendrier établi au lieu d'affectation de Nairobi. (2019 A/75/5/Add.9, par. 150)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat a travaillé avec l'ONUN pour corriger les cas signalés et faire en sorte que les calculs soient faits selon les règles à l'avenir.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat examine et corrige les cas pour lesquels le calcul s'est avéré erroné concernant les congés de compensation, la rémunération en espèces d'heures supplémentaires fondée sur un calendrier incorrect et les paiements dépassant les taux établis. (2019 A/75/5/Add.9, par. 151)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours La suite donnée à la recommandation précédente permettra également de mettre en œuvre la présente recommandation.</p>
<p>Le Comité recommande à ONU-Habitat de réglementer l'heure de la pause déjeuner le vendredi afin que les heures supplémentaires soient calculées correctement. (2019 A/75/5/Add.9, par. 152)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours La suite donnée à la recommandation précédente permettra également de mettre en œuvre la présente recommandation.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat examine la quantité d'heures supplémentaires effectuée chaque mois, en se concentrant sur les cas où la limite autorisée de 40 heures est dépassée, et d'exiger une autorisation exceptionnelle chaque fois que ce plafond est dépassé. (2019 A/75/5/Add.9, par. 153)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours La suite donnée à la recommandation précédente permettra également de mettre en œuvre la présente recommandation.</p>
<p>Le Comité recommande que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique s'efforce de traiter les demandes et les approbations de congés annuels en temps voulu et en utilisant Umoja, afin que les congés annuels soient approuvés avant d'être utilisés. (2019 A/75/5/Add.9, par. 164)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique améliore le suivi des demandes dans Umoja, en procédant à des examens périodiques en temps opportun des congés annuels des membres du personnel, afin d'éviter que ces congés ne soient demandés et approuvés après qu'ils ont eu lieu. (2019 A/75/5/Add.9, par. 165)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat passe en revue les délégations de pouvoir accordées aux membres de son personnel sur le portail en ligne dédié, en application de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2019/2, et qu'il remédie aux incohérences constatées dans l'attribution des droits d'accès à Umoja. (2019 A/75/5/Add.9, par. 175)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat a terminé l'examen des délégations de pouvoir en cours de validité et s'est assuré que les droits d'accès correspondants étaient attribués dans Umoja et que les droits d'accès liés à toutes les délégations de pouvoir qui n'étaient plus valides avaient été révoqués ou avaient expiré, selon le cas.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat remédie aux incompatibilités constatées dans l'attribution des droits d'accès en appliquant les directives relatives à la séparation des fonctions du manuel de l'agent de liaison pour les questions de sécurité et du guide des droits d'accès à Umoja. (2019 A/75/5/Add.9, par. 183)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat procède à un examen régulier des droits d'accès à Umoja pour s'assurer de leur conformité avec la procédure technique relative au contrôle des accès aux systèmes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, s'il y a lieu. (2019 A/75/5/Add.9, par. 184)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette à jour les informations figurant dans le rapport sur les équipements générés par Umoja conformément à l'activité de formation Umoja SC119 sur la gestion des biens, en indiquant pour chaque équipement son emplacement et l'utilisateur qui en a la responsabilité. (2019 A/75/5/Add.9, par. 195)</p> <p>Le Comité recommande que les utilisateurs responsables des équipements opérationnels soient membres du personnel d'ONU-Habitat. (2019 A/75/5/Add.9, par. 196)</p> <p>Le Comité recommande que le siège d'ONU-Habitat prenne des mesures pour que la comptabilisation à l'actif et la cession des immobilisations corporelles soient correctement enregistrées, à la date de la réception ou de la cession par l'entité, et sur la base des informations figurant dans les bons d'enlèvement correspondants. (2019 A/75/5/Add.9, par. 207)</p> <p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat calcule l'amortissement de ses actifs à compter de la date de leur mise en service, conformément au principe d'exécution défini dans les directives de l'Organisation des Nations Unies sur l'application des normes IPSAS et au paragraphe 71 de la norme IPSAS 17. (2019 A/75/5/Add.9, par. 208)</p> <p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat collabore avec le Siège de l'ONU en vue d'abandonner progressivement la méthode du coût standard et mette sa comptabilité en conformité avec les dispositions des normes IPSAS relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles. (2019 A/75/5/Add.9, par. 215)</p> <p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat collabore avec le Siège de l'ONU en vue de procéder régulièrement à une révision de la valeur résiduelle des actifs en général et des actifs intégralement amortis mais toujours utilisés, et notamment d'attribuer une durée d'utilité et une valeur résiduelle appropriées à ces actifs, comme le prévoit la norme IPSAS 17. (2019 A/75/5/Add.9, par. 217)</p> <p>Le Comité recommande que le bureau de pays de Sri Lanka et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique se prononcent sur l'opportunité de céder les trois véhicules qu'il n'est pas prévu d'affecter dans l'immédiat à des projets, ainsi que sur celle de céder le véhicule intégralement amorti. (2019 A/75/5/Add.9, par. 237)</p> <p>Le Comité recommande que le bureau de pays de Sri Lanka et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique améliorent les mesures prises pour garantir le bon état de fonctionnement des véhicules non utilisés, notamment en assurant leur bon entretien, ce qui passe, entre autres, par des contrôles réguliers et des conditions de stationnement adaptées. (2019 A/75/5/Add.9, par. 238)</p> <p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat renforce le suivi de la procédure de paiement, afin d'éviter que des factures ne soient pas réglées du fait de l'absence des documents requis. (2019 A/75/5/Add.9, par. 247)</p> <p>Le Comité recommande que le bureau de pays des Philippines et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique officialisent l'utilisation des espaces de travail fournis par la FAO. (2019 A/75/5/Add.9, par. 258)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat continuera d'enrichir les données originales sur les biens converties du système existant vers Umoja.</p> <p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat veillera à ce que les personnes responsables du matériel soient des membres de son personnel.</p> <p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat mettra en place un mécanisme pour que la comptabilisation à l'actif et la cession des immobilisations corporelles soient correctement enregistrées, à la date de la réception ou de la cession par l'entité, et sur la base des informations figurant dans les bons d'enlèvement correspondants.</p> <p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat mettra en place un mécanisme permettant de calculer l'amortissement de ses actifs à compter de la date de leur mise en service, conformément au principe d'exécution défini dans les directives de l'ONU sur l'application des normes IPSAS et au paragraphe 71 de la norme IPSAS 17.</p> <p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat collaborera avec le Siège de l'ONU en vue d'abandonner progressivement la méthode du coût standard et mettra sa comptabilité en conformité avec les dispositions des normes IPSAS relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles.</p> <p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat renforcera le suivi de la procédure de paiement, afin d'éviter que des factures ne soient pas réglées du fait de l'absence des documents requis. Il passera en revue le système de personnes référentes pour les comptes créditeurs afin d'améliorer le système de paiement.</p> <p><i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat officialisera l'utilisation des espaces de travail fournis par la FAO.</p>

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays des Philippines et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique améliorent le processus de suivi des contrats de location, en partenariat avec le PNUD, afin que ces contrats soient respectés pendant la durée prévue, en évitant tout désaccord concernant l'utilisation des locaux.</p> <p>(2019 A/75/5/Add.9, par. 267)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique veille à ce que les règles applicables aux voyages officiels soient respectées, en particulier celles concernant les délais d'approbation avant le début du voyage et de présentation des relevés de dépenses après la fin du voyage, et de consigner les cas de non-respect de ces règles.</p> <p>(2019 A/75/5/Add.9, par. 281)</p>	<p><i>État d'application</i> : achevé</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille à ce que le Comité de l'informatique et des communications se réunisse régulièrement afin qu'il puisse atteindre les objectifs et buts fixés dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/17 et s'acquitter de son mandat.</p> <p>(2019 A/75/5/Add.9, par. 292)</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>Le Comité de l'informatique et des communications devrait commencer à se réunir en 2023 ou avant.</p>

## Annexe III

## Organigramme et répartition des postes pour 2023



*Abréviations* : RNPF = ressources non préaffectées de la Fondation ; BO = budget ordinaire ; AAP : appui au programme ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice). AN : administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; AL = agent(e) recruté(e) sur le plan local.